

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**RAPPORT DÉFINITIF**

**HABITAT ET CONDITIONS  
DE VIE DES MENAGES**

**JUILLET 2025**



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**5<sup>e</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023**  
**(RGPH-5, 2023)**  
**(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)**

## ***RAPPORT DEFINITIF***

**THEME VIII : HABITAT ET CONDITIONS DE  
VIE DES MENAGES**

Juillet 2025



<b>Directeur général, Directeur de publication :</b>		<b>Dr. Abdou DIOUF</b>
	Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
	Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales		Mamadou Ngalgou KANE
	Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
	Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines	Hawa SAMBA
	Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Fodé DIEME
	Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
	Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
	Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
	Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023	Jean Pierre Diamane BAHOU

### Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

### Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

### Analystes du chapitre

Boubacar DIOUF	Démographe (ANSD)
Cheikh FALL	Statisticien (ANSD)



**SOMMAIRE**

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....</b>	<b>10</b>
<b>PRINCIPAUX INDICATEURS.....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>12</b>
<b>VIII.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS.....</b>	<b>13</b>
<b>VIII.2. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.....</b>	<b>16</b>
<b>VIII.3. TYPE DE LOGEMENT.....</b>	<b>17</b>
<b>VIII.4. INDICE DE PEUPEMENT DU LOGEMENT.....</b>	<b>18</b>
<b>VIII.5. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT.....</b>	<b>19</b>
<b>VIII.6. DÉTENTION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ PAR LES MÉNAGES PROPRIÉTAIRES OU COPROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT.....</b>	<b>21</b>
<b>VIII.7. MODE D'ACQUISITION DU LOGEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>VIII.8. ÉLÉMENTS DE CONFORT.....</b>	<b>25</b>
VIII.8.1. Nature du mur.....	25
VIII.8.2. Nature du toit.....	26
VIII.8.3. Nature du sol.....	27
VIII.8.4. Moded'éclairage.....	28
<b>VIII.9. CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES.....</b>	<b>30</b>
VIII.9.1. Source d'énergie pour la cuisson.....	30
VIII.9.2. Accès à l'eau.....	31
VIII.9.3. Assainissement.....	35
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>43</b>
<b>VIII.10. ANNEXES.....</b>	<b>44</b>

**Liste des Tableaux**

Tableau VIII-1 : Examen de la qualité des variables.....	16
Tableau VIII-2 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le type de logement.....	17
Tableau VIII-3: Répartition (%) des ménages par région et par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement..	19
Tableau VIII-4 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement...20	
Tableau VIII-5: Répartition (en %) des ménages par région et milieu de résidence selon la possession d'un titre de propriété...22	
Tableau VIII-6: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le mode d'acquisition du logement....24	
Tableau VIII-7: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la nature et revêtement du mur du bâtiment principal.....	25
Tableau VIII-8 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la nature et revêtement du toit du bâtiment principal.....	26
Tableau VIII-9 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la nature et revêtement du sol du bâtiment principal.....	27
Tableau VIII-10 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage.....	29
Tableau VIII-11: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson .....	31
Tableau VIII-12: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'approvisionnement en eau .....	33
Tableau VIII-13 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la principale source d'eau de boisson .....	35
Tableau VIII-14: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal type d'aisance..	36
Tableau VIII-15: Répartition (en %) des ménages qui partagent des toilettes avec d'autres ménages par région et par milieu de résidence .....	37
Tableau VIII-16 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des eaux usées .....	39
Tableau VIII-17 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des boues de vidange .....	40
Tableau VIII-18 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères .....	42
Tableau VIII-19 : Répartition des ménages suivant l'indice de peuplement du logement selon le milieu de résidence (en %).....	44
Tableau VIII-20 : Répartition des ménages par le type de titre de propriété du logement selon le milieu de résidence (en %).....	44
Tableau VIII-21 : Répartition des ménages suivant le mode d'éclairage selon le milieu de résidence (en %).....	44
Tableau VIII-22 : Répartition des ménages suivant le combustible utilisé pour la cuisson selon milieu de résidence (en %).....	44
Tableau VIII-23 : Répartition des ménages suivant la source d'eau potable selon le milieu de résidence (en %).....	45
Tableau VIII-24 : Répartition des ménages par le mode d'approvisionnement en eau selon le milieu de résidence (en %).....	45
Tableau VIII-25 : Répartition des ménages suivant le type d'aisance selon milieu de résidence (en %).....	45
Tableau VIII-26 : Répartition des ménages qui partagent des toilettes avec d'autres ménages selon le milieu de résidence (en %) .....	46
Tableau VIII-27 : Répartition des ménages par le mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence (en %).....	46
Tableau VIII-28 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des boues de vidange selon le milieu de résidence (en %).....	46
Tableau VIII-29 : Répartition des ménages par le mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence (en %).....	46

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique VIII-1: Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement..	18
Graphique VIII-2: Répartition (en %) des ménages par région selon le statut d'occupation du logement.....	21
Graphique VIII-3: Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence selon la possession d'un titre de propriété.....	21
Graphique VIII-4: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage.....	28
Graphique VIII-5: Répartition des ménages par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson....	30
Graphique VIII-6: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'approvisionnement en eau..	32
Graphique VIII-7: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la principale source d'eau de boisson.....	34
Graphique VIII-8: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance.....	36
Graphique VIII- 9: Répartition (%) des ménages qui partagent des toilettes avec d'autres ménages selon le milieu de résidence.....	37
Graphique VIII-10: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des eaux usées.....	38
Graphique VIII-11: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des boues de vidange .....	40
Graphique VIII-12: Répartition des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères.....	41

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le type de logement le plus fréquent au Sénégal est la maison basse, avec 62,8% des ménages concernés. Il en est de même aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, avec respectivement 59,2% et 68,9% des ménages qui en disposent.

Concernant l'indice de peuplement du logement, 33,2% des ménages vivent avec deux (02) personnes en moyenne par pièce à usage d'habitation. C'est le niveau de l'indice de peuplement du logement le plus répandu à l'échelle nationale.

Au Sénégal, un peu plus de deux tiers des ménages (67,4%) sont propriétaires de leur logement. Les locataires représentent 20,2% des ménages du pays, tandis que 5,1% des ménages sont copropriétaires et 3,1% sont colocataires.

Parmi les ménages propriétaires de leur logement, les propriétaires et les copropriétaires avec titre représentent respectivement 79,0% et 5,7%.

Le mode d'acquisition du logement le plus répandu dans le pays est l'auto-construction. En effet, il concerne 61,8% des ménages. Les ménages qui ont hérité de leur logement représentent 27,5%.

Près de huit ménages sur dix (77,6%) ont choisi le ciment comme matériau de construction des murs de leur bâtiment principal. La nature du toit du bâtiment principal est dominée par le béton choisi par 44,6% des ménages, alors que le carrelage est privilégié pour le revêtement du sol du bâtiment principal avec 48,3% des ménages qui l'ont choisi.

Au niveau national, 74,4% des ménages utilisent l'électricité de la société nationale d'électricité comme mode d'éclairage. Le gaz reste le principal combustible utilisé les ménages (45,2%) pour la cuisson, tandis que le robinet dans le logement constitue la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pour près de la moitié des ménages (49,5%).

Enfin, le principal type d'aisance le plus utilisé par les ménages (44,8%) est la chasse avec fosse. Le partage des toilettes concerne 29,3% des ménages du pays. La rue ou la nature est choisie par 41,6% des ménages comme principal mode d'évacuation des eaux usées, alors que le principal mode d'évacuation des ordures ménagères demeure le camion de ramassage (40,3%).

## PRINCIPAUX INDICATEURS

Indicateurs	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	National
<b>Habitat</b>			
Pourcentage des ménages ayant un logement de type «maison basse»	59,2	68,9	62,8
Pourcentage des ménages ayant au plus deux personnes par pièce dans leur logement	67,1	52,2	61,5
Pourcentage des ménages étant propriétaires de leur logement	55,1	88,5	67,4
Pourcentage des ménages en location-vente	0,5	0,1	0,4
Pourcentage des ménages locataires de leur logement	31,1	1,5	20,2
Pourcentage des ménages colataires de leur logement	4,8	0,3	3,1
Pourcentage des ménages propriétaires avec titre	88,9	68,3	79,0
Pourcentage des ménages copropriétaires avec titre	7,0	4,2	5,7
Pourcentage des ménages en situation de promiscuité (plus de 3 personnes par pièce)	14,4	21,7	17,1
Pourcentage des ménages dont le ciment est le matériel privilégié pour la construction du mur du bâtiment principal de leur logement	79,9	73,7	77,6
Pourcentage des ménages dont le béton est le matériel privilégié pour la construction du toit du bâtiment principal de leur logement	63,2	12,7	44,6
Pourcentage des ménages dont le carrelage est le matériel privilégié pour la construction du sol du bâtiment principal de leur logement	63,3	22,5	48,3
Pourcentage des ménages ayant utilisé l'électricité pour l'éclairage	94,1	40,5	74,4
Pourcentage des ménages ayant utilisé le solaire pour l'éclairage	1,5	20,3	8,5
<b>Conditions de vie des ménages</b>			
Pourcentage des ménages ayant utilisé le gaz pour la cuisson	67,9	6,4	45,2
Pourcentage des ménages ayant utilisé le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson	18,4	7,1	14,3
Pourcentage des ménages ayant utilisé le bois comme source d'énergie pour la cuisson	12,3	83,2	38,4
Pourcentage des ménages ayant utilisé le robinet domestique (dans le logement ou cour ou parcelle) comme point d'eau	85,0	57,7	75,0
Pourcentage des ménages ayant utilisé le robinet domestique (dans le logement ou cour ou parcelle) pour s'approvisionner en eau de boisson	79,4	53,7	69,9
Pourcentage des ménages ayant utilisé la fontaine publique comme principale source d'approvisionnement en eau de boisson	3,3	9,8	5,7
Pourcentage des ménages ayant utilisé le puits à pompe ou forage comme principale source d'approvisionnement en eau de boisson	1,4	5,0	2,8
Pourcentage des ménages qui défèquent à l'air libre (Brousse/nature)	1,8	19,5	8,3
Pourcentage des ménages ayant utilisé la chasse avec fosse comme type d'aisance	50,8	34,5	44,8
Pourcentage des ménages qui partagent des toilettes avec d'autres ménages	31,9	23,6	29,3
Pourcentage des ménages ayant utilisé la nature ou rue comme mode d'évacuation des eaux usées	25,9	68,5	41,6
Pourcentage des ménages parmi ceux ayant recours aux latrines ou aux lieux d'aisance avec fosse qui utilisent le camion de vidange comme mode d'évacuation des boues de vidange	86,9	25,6	69,5
Pourcentage des ménages ayant utilisé le camion de ramassage comme mode d'évacuation des ordures ménagères	61,6	3,7	40,3

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

## INTRODUCTION

Le cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) se propose de faire le bilan démographique, de déterminer les caractéristiques de l'habitat et de donner une base d'appréciation de l'impact des politiques et programmes de développement mis en œuvre au cours de la dernière décennie. Il permet également de disposer de données statistiques récentes.

L'adoption de l'acte 3 de la décentralisation en 2013 pour la poursuite du processus de renforcement de la décentralisation, vient accentuer les besoins en données et particulièrement en données désagrégées. La prise en compte de cette nouvelle situation nécessite des opérations de collecte de données spécifiques qui permettent à toutes les collectivités territoriales de disposer d'informations fiables et pertinentes pour une prise de décision éclairée.

En outre, par la mise à disposition de données actuelles sur les collectivités territoriales, la réalisation du recensement aide au pilotage, au suivi et à l'évaluation des activités des projets et programmes sectoriels et communautaires.

A cela s'ajoutent l'approbation de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (LOADT) ainsi que l'élaboration du plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT) qui visent à améliorer la qualité du cadre de vie et de l'habitat.

Au plan international, le nouvel agenda urbain adopté lors de la troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III), tenue à Quito en 2016, fixe aux politiques urbaines, des objectifs et orientations centrés sur la problématique de l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accès à l'habitat social et à un cadre de vie décent reste une priorité majeure des pouvoirs publics. Cette préoccupation s'inscrit dans la perspective de l'atteinte de l'objectif de développement durable n°11 (ODD.11), dont l'une des cibles est : « d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis »<sup>1</sup>. Par ailleurs, le Sénégal s'est engagé à suivre l'ODD.6, afin de « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Ainsi, à travers ce chapitre « Habitat et Conditions de vie des ménages », le bien-être des populations est mesuré à travers les éléments de confort du logement. Il est d'abord question de définir les concepts et indicateurs, suivis par un rappel sur l'évaluation de la qualité des données. Ensuite, nous aborderons successivement, le type de logement, l'indice de peuplement du logement, son statut d'occupation, la détention de titre de propriété par les ménages propriétaires ou copropriétaires de leur logement et son mode d'acquisition, sans oublier les éléments de confort du logement et les conditions de vie des ménages.

<sup>1</sup> <https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/07/Les-169-Cibles-des-ODD.pdf>

## VIII.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

### Logement

C'est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).

### Ménage

Un ménage est défini généralement comme étant une personne ou un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leur repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, dénommée le chef de ménage (CM).

### Pièce à usage d'habitation

C'est toute pièce qui peut être utilisée par les membres du ménage pour dormir, notamment les chambres à coucher, les salons, les salles à manger et les pièces non occupées.

### Maison basse

C'est un bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse.

### Maison à étage

C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, **d'un à trois niveaux (R+1, R+2 ou R+3)**, pouvant abriter un ou plusieurs ménages.

### Immeuble à appartement

C'est un bâtiment de type moderne, de **niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages)**, divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

**Immeuble de grande hauteur<sup>2</sup>** : Tout corps de bâtiment dont le plancher bas du dernier niveau est situé, par rapport au niveau du sol le plus haut utilisable par les engins publics de secours et de lutte contre l'incendie :

- A plus de 50 mètres pour les immeubles à usage d'habitation
- A plus de 28 mètres pour tous les autres immeubles

### Assainissement

L'assainissement au Sénégal fait référence à l'ensemble des actions visant à assurer la gestion sûre et efficace des eaux usées et des déchets solides afin de protéger la santé publique, l'environnement et les ressources naturelles.

L'assainissement liquide s'entend de la gestion des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales en vue de prévenir des dommages à la santé et à la sécurité de l'homme, ainsi qu'à l'environnement.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Loi n°2023-20 du 29 décembre 2023 portant code de l'urbanisme

<sup>3</sup> Loi n°2009-24 du 8 juillet 2009 portant code de l'assainissement

## Boues de vidange

Les boues de vidange s'entendent des matières extraites des ouvrages individuels d'assainissement des eaux usées que sont les fosses septiques, les fosses étanches et les puits d'infiltration.<sup>4</sup>

## Indice de peuplement du logement

L'indice de peuplement d'un logement caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte pour dormir et la taille du ménage. Ainsi, on peut distinguer trois types de ménages :

- **Ménage sous peuplé** : un ménage est dit sous peuplé, si le nombre de pièce pour dormir est supérieur à la taille du ménage ;
- **Ménage normalement peuplé** : un ménage est dit normalement peuplé, si le nombre moyen de personnes par pièce est 1 ou 2 ;
- **Ménage surpeuplé** : un ménage est dit surpeuplé, si le nombre moyen de personnes par pièce est supérieur ou égal à 3.

## Types de titre de propriété

### Acte administratif

Un acte administratif est un acte juridique qui émane d'une autorité administrative et a pour finalité l'intérêt général. Il doit être conforme à un ensemble de règles de droit qui constituent la légalité administrative.

Un acte administratif peut-être :

- Un acte individuel si les destinataires sont identifiables (par exemple : attribution ou affectation, par délibération du conseil municipal, d'un terrain du domaine national à une personne).
- Un acte réglementaire s'il est de portée générale et impersonnelle ou concerne une catégorie de personne définie de façon globale.

### Délibération

L'article 81 du Code général des Collectivités territoriales dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». En matière foncière, la délibération est un acte administratif délivré par la Collectivité territoriale compétente en vue d'attribuer ou d'affecter des terres qui font partie du Domaine National. Par Domaine National, il faut comprendre l'ensemble des terres non immatriculées, c'est-à-dire celles ne faisant pas l'objet d'un droit de propriété, et les terres ne dépendant pas du domaine public de l'Etat.

### Droit de superficie

C'est un droit réel accordé à une personne (le superficiaire) qui dispose de la propriété des bâtiments, ouvrages ou plantations réalisés dans, sur ou au-dessus du bien immobilier d'une autre personne (le tréfoncier). Voir l'article 40 du code du Domaine de l'Etat concernant la concession du droit de superficie.

<sup>4</sup> Loi n°2009-24 du 8 juillet 2009 portant code de l'assainissement

### **Bail sur titre foncier de l'Etat**

Le bail sur titre foncier de l'Etat est un titre consenti par l'Etat à une personne physique ou morale, qui en fait la demande dans des zones dotées de plans d'urbanisme non susceptible d'être révisé dans un délai rapproché.

Sur le domaine privé immobilier non affecté, le code du domaine de l'Etat a prévu plusieurs utilisations : autorisation d'occuper, concession du droit de superficie, bail ordinaire ou emphytéotique, vente. Les autorisations d'occuper sont faites à titre précaire et révocable.

### **Titre foncier individuel**

Le Titre Foncier est le document qui garantit, sécurise et protège le droit du propriétaire. Le détenteur d'un titre foncier est reconnu comme l'unique et véritable propriétaire du terrain concerné. Le titre foncier a un caractère définitif, irrévocable et inattaquable. Juridiquement parlant, c'est une feuille ouverte des livres fonciers tenus par le Conservatoire de la propriété foncière, chargé d'assurer la garantie des droits réels qu'on possède sur un terrain.

### **Titre foncier global**

C'est un titre foncier qui donne l'entière propriété inaliénable d'un bien foncier. La transaction et la mutation devant se faire obligatoirement devant notaire. Elle est soumise à des taxes et droits de mutation allant jusqu'à 18 %. Il s'agit d'un titre donnant la pleine et entière propriété (ou copropriété) individuelle d'un bien.

### **Permis d'occuper**

Le permis d'occuper donne le droit à un individu d'occuper légalement un terrain appartenant à l'Etat. Il permet d'exercer tous les droits et prérogatives attachés à l'occupation et à la mise en valeur d'une parcelle conformément aux clauses et conditions du contrat de vente et aux dispositions législatives et réglementaires régissant l'occupation de la zone dans laquelle il est situé.

### **Bail de l'Etat**

C'est le fait que l'Etat ou ses démembrements ont pris des baux à usage de bureaux ou d'habitation (l'Etat est locataire).

### **Acte de vente**

Un acte de vente, également appelé titre de propriété est un acte authentique, établi par un notaire. La signature de l'acte de vente représente l'étape définitive de la transaction immobilière. Cet acte juridique permet de finaliser l'achat d'un bien immobilier.

### **Acte de cession**

La cession désigne l'action de vendre un bien ou une propriété à un acquéreur clairement identifié. Pour qu'une cession soit considérée comme valable, il faut qu'elle respecte un certain nombre de critères comme celui de la pleine capacité des deux parties : acquéreur et vendeur.

### **Sans titre de propriété**

C'est un occupant de fait sans droit ni titre (sans aucun titre de propriété et sans aucun contrat de bail).

## VIII.2. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que la population à propos des variables (*Type de logement, Nombre de pièces à usage d'habitation, Statut d'occupation, Type de titre de propriété, Mode d'acquisition du logement, Nature et revêtement du mur du bâtiment principal, Nature et revêtement du toit du bâtiment principal, Principal type d'aisance, Partage de toilette avec d'autres ménages, principal mode d'approvisionnement en eau,, provenance principale de l'eau que boivent les membres du ménage, Principal mode d'éclairage, Principal combustible pour la cuisson, Principal mode d'évacuation des ordures ménagères, Principal mode d'évacuation des eaux usées, Principal mode d'évacuation des boues de vidange*). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse.

**Tableau VIII-1 : Examen de la qualité des variables**

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a)	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
			Cas valides		
1.	Type de logement	E01	2 045 436	0	0%
2.	Nombre de pièces à usage d'habitation	E02	2 045 436	0	0%
3.	Statut d'occupation	E03A	2 045 436	0	0%
4.	Type de titre de propriété	E03B	1 483 320	0	0%
5.	Mode d'acquisition du logement	E04	1 483 320	0	0%
6.	Nature et revêtement du mur du bâtiment principal	E05	2 045 436	0	0%
7.	Nature et revêtement du toit du bâtiment principal	E06	2 045 436	0	0%
8.	Nature et revêtement du sol du bâtiment principal	E07	2 045 436	0	0%
9.	Principal type d'aisance	E08A	2 045 436	0	0%
10.	Partage de toilette avec d'autres ménages	E08B	1 821 187	0	0%
11.	Principal mode d'approvisionnement en eau	E09	2 045 436	0	0%
12.	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?	E10	2 045 436	0	0%
13.	Principal mode d'éclairage	E11	2 045 436	0	0%
14.	Principal combustible pour la cuisson	E12	2 045 436	0	0%

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a) Cas valides	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
15.	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	E16	2 045 436	0	0%
16.	Principal mode d'évacuation des eaux usées	E17A	2 045 436	0	0%
17.	Principal mode d'évacuation des boues de vidange	E17B	1 406 850	0	0%

ANSD. RGPH-5, 2023 NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par :  $c = [b/(a+b)] * 100$

### VIII.3. TYPE DE LOGEMENT

Au Sénégal, le type de logement le plus fréquent est la maison basse. En effet, près de 2 ménages sur 3 (62,8%) vivent dans des maisons basses. Les maisons à étage et les cases suivent et concernent respectivement 21,9% et 11,8% des ménages. Quant à ceux qui logent dans un immeuble à appartements, ils ne représentent que 1,4%.

Par ailleurs, dans le milieu rural, la maison basse est le type de logement le plus répandu (68,9%). Les cases viennent en seconde position avec 27,8% des ménages qui en disposent. La baraque et la maison à étage représentent 1,6% et 1,4% respectivement.

En milieu urbain, la maison basse occupe la première place comme dans le milieu rural et concerne 59,2% des ménages tandis que la seconde position est occupée par la maison à étage où logent 33,8% des ménages.

D'une manière générale, la maison basse constitue le type d'habitat le plus usité au niveau des régions, à l'exception de Dakar et Kédougou. En effet, à Dakar le type de logement le plus courant reste la maison à étage avec 54,5% des ménages tandis qu'à Kédougou la case domine et concerne (53,0%) des ménages. En outre, plus de 8 ménages sur 10 ont des logements constitués de maisons basses, notamment à Ziguinchor (89,5%), à Sédhiou (91,6%), à Fatick (84,7%) et à Kaolack (83,3%).

Tableau VIII-2 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le type de logement

Région/Milieu de résidence	Type de logement						% Total	Effectif total
	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	Autre		
<b>Région</b>								
Dakar	1,1	1,1	37,2	54,5	4,6	1,5	100,0	632 581
Ziguinchor	1,5	1,2	89,5	7,5	0,0	0,3	100,0	87 584
Diourbel	12,1	2,2	76,9	8,7	0,0	0,1	100,0	194 789
Saint-Louis	16,6	1,5	71,7	9,9	0,0	0,3	100,0	138 130
Tambacounda	40,6	1,8	53,8	3,6	0,0	0,2	100,0	86 294
Kaolack	8,3	2,2	83,3	5,8	0,0	0,3	100,0	123 141
Thiès	3,8	1,4	79,4	15,2	0,0	0,2	100,0	265 939
Louga	23,2	1,4	70,1	5,1	0,0	0,2	100,0	120 330
Fatick	11,9	0,9	84,7	2,4	0,0	0,1	100,0	87 978
Kolda	30,8	1,2	65	2,6	0,0	0,3	100,0	86 200
Matam	26,8	2,6	67	3,2	0,0	0,4	100,0	70 365
Kafrine	39,5	1,2	58,1	1,1	0,0	0,1	100,0	71 844
Kédougou	53	1,2	42,9	2	0,0	1	100,0	31 378
Sédhiou	4,8	1,4	91,6	1,9	0,0	0,3	100,0	48 883

Région/Milieu de résidence	Type de logement						% Total	Effectif total
	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	Autre		
<b>Région</b>								
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	2,5	1,4	59,2	33,8	2,3	0,9	100,0	1 291 988
Rural	27,8	1,6	68,9	1,4	0,0	0,2	100,0	753 448
National	11,8	1,5	62,8	21,9	1,4	0,6	100,0	2 045 436

ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.4. INDICE DE PEUPEMENT DU LOGEMENT

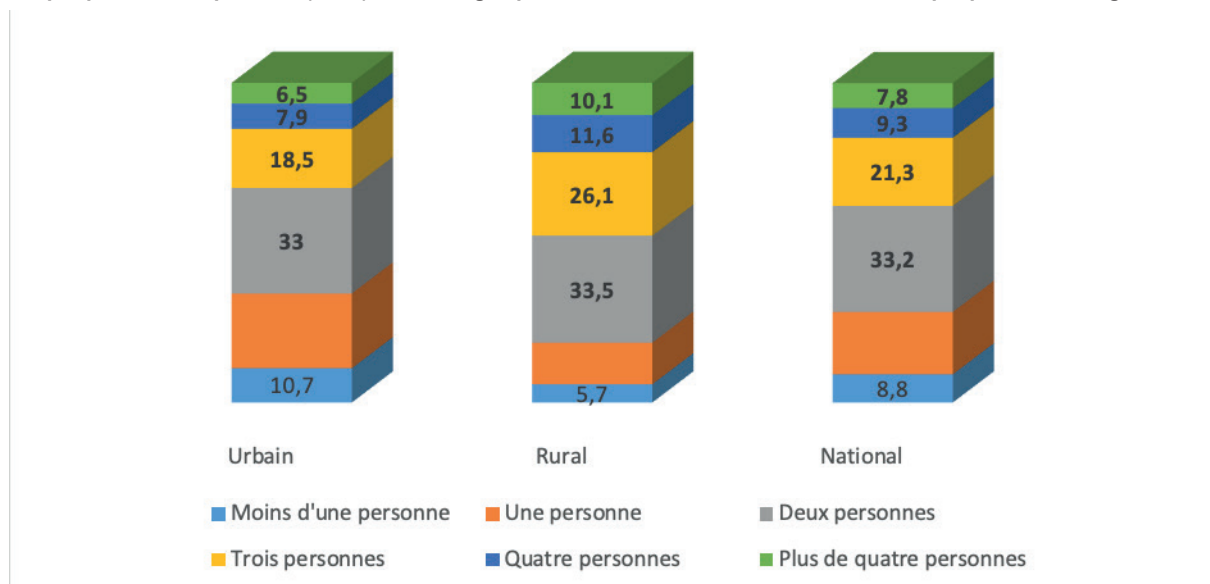
Globalement, l'indice de peuplement le plus fréquent, dans les logements, est de 2 personnes par pièce en moyenne soit 33,2% des ménages. Les ménages ayant un indice de peuplement de 1 et 3 personnes par pièce en moyenne, représentent respectivement 19,5% et 21,3%. Enfin, la proportion de ménages ayant un indice de peuplement de 4 personnes et plus est de 17,1%.

Par ailleurs, pour 8,8% des ménages, le nombre de pièces à usage d'habitation est supérieur à la taille du ménage, soit un indice de peuplement inférieur à 1 personne par pièce en moyenne.

Dans le milieu rural, la situation est presque la même qu'au niveau national. Ainsi, pour 33,5% des ménages ruraux, l'indice de peuplement est égal, en moyenne, à 2 personnes par pièce. Il est de 3 personnes par pièce pour 26,1% des ménages. Un individu par pièce représente l'indice de peuplement du logement pour 13,0% des ménages, alors que pour 21,7% des ménages, l'indice de peuplement dans leur logement est de 4 personnes et plus par pièce.

En milieu urbain, la situation est légèrement différente. En effet, la proportion de ménages, dont l'indice de peuplement du logement est de 2 personnes par pièce, est de 33,0%. Tandis que pour les ménages avec un indice de peuplement du logement estimé à 1 personne par pièce, la proportion est de 23,4%. Les ménages dont l'indice de peuplement du logement est de 3 individus par pièce représentent 18,5%, alors que pour ceux ayant moins d'une personne et 4 personnes et plus par pièce en moyenne, les proportions s'élèvent respectivement à 10,7% et 14,4%.

Graphique VIII-1: Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement



ANSD. RGPH-5, 2023

Selon l'indice de peuplement, le logement qui abrite un ménage dont la taille est inférieure au nombre de pièces (moins d'une personne par pièce) sera considéré comme sous-peuplé. En revanche, les logements dont chaque pièce à usage d'habitation est occupée par une ou deux personnes au maximum seront considérés comme normalement peuplés. Enfin, les logements dont chaque pièce à usage d'habitation est occupée par trois personnes ou plus seront considérés comme surpeuplés.

Quelle que soit la région considérée, l'indice de peuplement de 2 personnes par pièce (logement normalement peuplé) est le plus fréquent chez les ménages. La plus forte proportion est observée dans les régions de Sédhiou (39,3%), Kolda (38,2%), Louga (36,8%) et Diourbel (35,0%).

Par ailleurs, pour 3 personnes par pièce en moyenne (logement surpeuplé), les indices de peuplement du logement les plus élevés sont observés dans les régions de Kaffrine (30,1%), de Tambacounda (27,0%), Kolda (26,1%) et Kaolack (25,2%).

Par contre, pour 1 personne par pièce (logement normalement peuplé) les indices de peuplement du logement les plus fréquents sont notés dans les régions de Ziguinchor (27,9%), Dakar (25,5%) et Kédougou (22,0%).

Tableau VIII-3: Répartition (%) des ménages par région et par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement

Région/Milieu de résidence	Indice de peuplement du logement						% Total	Effectif total
	Sous-peuplé		Normalement peuplé		Surpeuplé			
	Moins d'une personne	Une personne	Deux personnes	Trois personnes	Quatre personnes	Plus de quatre personnes		
<b>Région</b>								
Dakar	11,2	25,5	31,4	17,3	7,9	6,8	100	632 581
Ziguinchor	17,4	27,9	31,9	13,9	5	3,9	100	87 584
Diourbel	8,8	16,2	35	23,3	9,2	7,5	100	194 789
Saint-Louis	7,6	16,3	32	22,1	10,9	11,1	100	138 130
Tambacounda	5,3	14	32,5	27	11,9	9,3	100	86 294
Kaolack	6,4	14,6	32,5	25,2	11,3	10	100	123 141
Thiès	9,5	19,4	34,5	21,3	8,7	6,6	100	265 939
Louga	6,5	16,5	36,8	23,3	9,4	7,6	100	120 330
Fatick	6,5	16,2	34,2	24,4	10,4	8,3	100	87 978
Kolda	4	13,6	38,2	26,1	10,5	7,6	100	86 200
Matam	5,5	12,6	28	23,9	13,8	16,2	100	70 365
Kaffrine	3,5	10,8	33,5	30,1	12,8	9,3	100	71 844
Kédougou	9,3	22	32,6	20	8,7	7,3	100	31 378
Sédhiou	6,9	18	39,3	21,4	7,5	6,8	100	48 883
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	10,7	23,4	33,0	18,5	7,9	6,5	100	1 291 988
Rural	5,7	13,0	33,5	26,1	11,6	10,1	100	753 448
<b>National</b>	<b>8,8</b>	<b>19,5</b>	<b>33,2</b>	<b>21,3</b>	<b>9,3</b>	<b>7,8</b>	<b>100</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.5. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Au Sénégal, 67,4% des ménages sont propriétaires de leur logement (67,2% au RGPH de 2002 et 67,9% au RPHAE de 2013), 20,2% de locataires (19,1% au RGPH de 2002 et 20,2% au RGPHE de 2013), 5,1% de copropriétaires (6,9% au RGPH de 2002 et 4,7% au RGPHE de 2013), 3,1% de colocataires (2,9% au RGPHE de 2013), 1,5% logés par des parents ou amis (2,4% au RGPHE de 2013), 0,8% logés par leur employeur (1,2% au RGPH de 2002 et 1,0% au RGPHE de 2013) et 0,4% en location-vente (0,0% au RGPHE de 2013).

En considérant le milieu de résidence, 94,4% des ménages sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement en milieu rural (91,3% au RGPH de 2002 et 94,1% au RGPHAE de 2013), contre 59,7% en milieu urbain (54,6% au RGPH de 2002 et 53,7% au RGPHAE de 2013). En effet, la location est un phénomène très rare en milieu rural puisqu'elle concerne seulement 1,8% des ménages (3,1% au RGPHAE de 2013). Par contre, en milieu urbain elle est assez développée avec 35,9% des ménages (40,6% au RGPHAE de 2013) qui ont le statut de locataires ou colataires.

Tableau VIII-4 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

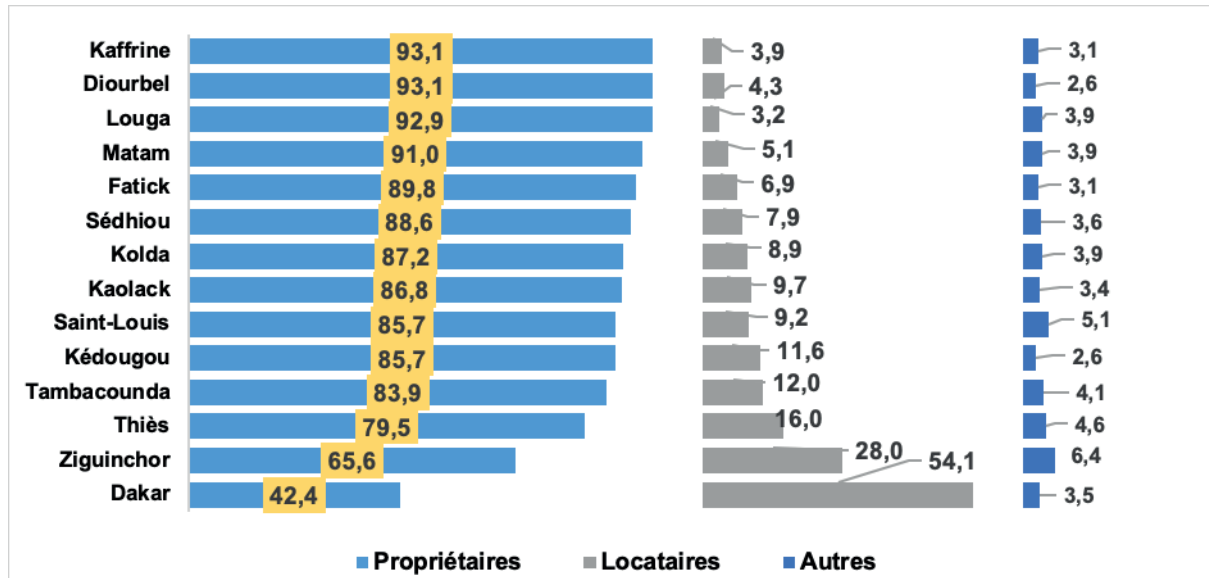
Région/Milieu de résidence	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT								% Total	Effectif total
	Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location-vente	Logé par employeur	Logé par parents/amis	Autre		
<b>Région</b>										
Dakar	38,8	3,6	47,2	6,4	0,5	1,2	1,5	0,8	100,0	632 581
Ziguinchor	59,3	6,3	24,7	2,8	0,5	0,9	3,6	1,9	100,0	87 584
Diourbel	88,1	5	3,1	0,8	0,4	0,4	0,9	1,3	100,0	194 789
Saint-Louis	80	5,7	7,2	1,8	0,2	0,6	1,7	2,8	100,0	138 130
Tambacounda	79,3	4,6	9,8	1,9	0,3	0,7	1,4	2	100,0	86 294
Kaolack	79,7	7,1	7,6	1,9	0,2	0,6	1,4	1,4	100,0	123 141
Thiès	73,1	6,4	12,8	2,9	0,3	1,4	1,5	1,7	100,0	265 939
Louga	87,3	5,6	2,4	0,7	0,1	0,4	0,9	2,6	100,0	120 330
Fatick	82,9	6,9	5,4	1,3	0,2	0,6	1,1	1,4	100,0	87 978
Kolda	82,9	4,3	7,6	1,1	0,2	0,4	1,5	2	100,0	86 200
Matam	85,9	5,1	4	1	0,1	0,5	1,4	2	100,0	70 365
Kaffrine	87,2	5,9	2,8	1	0,1	0,3	1,5	1,3	100,0	71 844
Kédougou	82,1	3,6	9,2	1,5	0,9	0,7	1	0,9	100,0	31 378
Sédhiou	82	6,6	6,2	1,3	0,4	0,4	1,3	1,9	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>										
<b>Urbain</b>	<b>55,1</b>	<b>4,6</b>	<b>31,1</b>	<b>4,8</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 291 988</b>
<b>Rural</b>	<b>88,5</b>	<b>5,9</b>	<b>1,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>1</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>	<b>753 448</b>
<b>National</b>	<b>67,4</b>	<b>5,1</b>	<b>20,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>100,0</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

Au niveau régional, la proportion de ménages propriétaires de leur logement est plus élevée dans les régions de Kaffrine (93,1%), Diourbel (93,1%), Louga (92,9%) et Matam (91,0%). Cependant, les ménages propriétaires sont relativement moins fréquents à Dakar (42,4%).

Par ailleurs, les ménages locataires représentent 54,1% à Dakar, 28,0% à Ziguinchor, 16,0% à Thiès, 12,0% à Tambacounda et 11,6% à Kédougou. Dans les autres régions la proportion des ménages en location est évaluée à moins de 10,0%.

Graphique VIII-2: Répartition (en %) des ménages par région selon le statut d'occupation du logement



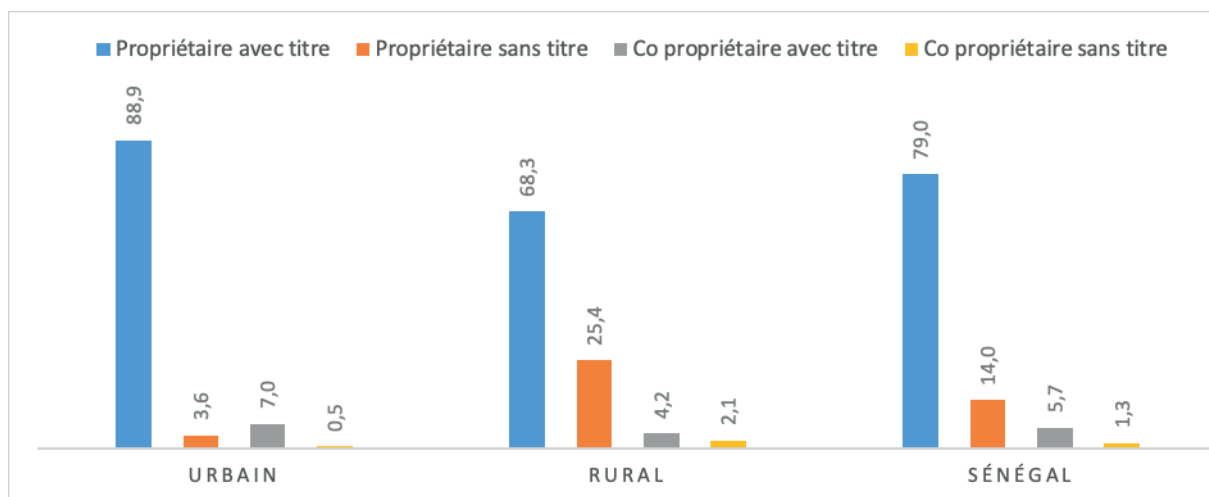
ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.6. DÉTENTION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ PAR LES MÉNAGES PROPRIÉTAIRES OU COPROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT

Au Sénégal, les ménages propriétaires de leur logement ne sont pas tous détenteurs titre<sup>5</sup> de propriété. En effet, les propriétaires et les copropriétaires sans titre représentent respectivement 14,0% et 1,3%. Les propriétaires et les copropriétaires avec titre représentent quant à eux 79,0% et 5,7% respectivement.

Selon le milieu de résidence, la détention de titre de propriété est plus importante en milieu urbain. Précisément, les propriétaires et les copropriétaires avec titre représentent successivement 88,9% et 7,0% en milieu urbain, contre 68,3% et 4,2% respectivement en milieu rural. Les propriétaires sans titre représentent 25,4% en milieu rural, contre seulement 3,6% en milieu urbain.

Graphique VIII-3: Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence selon la possession d'un titre de propriété



ANSD. RGPH-5, 2023

5 Acte administratif/Délibérations (Représentant de l'État, Collectivité territoriale) ; Droit de superficie ; Bail sur Titre foncier de l'État ; Titre foncier individuel ; Titre foncier global ; Permis d'occuper ; Bail de l'Etat ; Bail en cours d'instruction ; Acte de vente ; Acte de cession ; Sans titre de propriété ; Autre à préciser

Les ménages qui détiennent, pour eux seuls, un titre de propriété lié à leur logement, sont plus présents dans les régions de Dakar (90,1%), Diourbel (87,7%), Kaolack (82,7%) et Thiès (82,0%). A l’opposé, les ménages qui sont propriétaires unique de leur logement sans détenir de titre de propriété sont localisés en grande partie dans les régions de Matam (28,6%), Kédougou (27,9%) et Sédhiou (27,0%).

**Tableau VIII-5: Répartition (en %) des ménages par région et milieu de résidence selon la possession d’un titre de propriété**

Région/Milieu de résidence	Titre de propriété									
	Propriétaire avec titre		Propriétaire sans titre		Co propriétaire avec titre		Co propriétaire sans titre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Région</b>										
Dakar	238 511	90,1	4 096	1,5	21 000	7,9	981	0,4	264 588	100,0
Ziguinchor	37 609	66,7	13 490	23,9	3 901	6,9	1 384	2,5	56 384	100,0
Diourbel	158 150	87,7	12 582	7	8 497	4,7	1 157	0,6	180 386	100,0
Saint-Louis	85 392	73,2	23 578	20,2	6 138	5,3	1 576	1,4	116 684	100,0
Tambacounda	50 784	71,1	16 722	23,4	2 809	3,9	1 122	1,6	71 438	100,0
Kaolack	87 131	82,7	9 708	9,2	7 202	6,8	1 281	1,2	105 322	100,0
Thiès	171 581	82	20 925	10	13 670	6,5	3 077	1,5	209 254	100,0
Louga	79 103	71,3	25 099	22,6	4 939	4,5	1 764	1,6	110 905	100,0
Fatick	57 330	73,6	14 692	18,9	4 192	5,4	1 717	2,2	77 931	100,0
Kolda	53 966	72,9	16 368	22,1	2 398	3,2	1 249	1,7	73 981	100,0
Matam	41 210	65,7	17 915	28,6	2 302	3,7	1 252	2	62 679	100,0
Kaffrine	50 679	76,6	11 369	17,2	3 173	4,8	937	1,4	66 159	100,0
Kédougou	17 910	67,9	7 371	27,9	762	2,9	337	1,3	26 380	100,0
Sédhiou	27 802	65,6	11 432	27	2 077	4,9	1 048	2,5	42 359	100,0
<b>Milieu de résidence</b>										
<b>Urbain</b>	677 115	88,9	27 236	3,6	53 664	7	4 042	0,5	762 057	100,0
<b>Rural</b>	480 045	68,3	178 112	25,4	29 397	4,2	14 839	2,1	702 392	100,0
<b>National</b>	<b>1 157 160</b>	<b>79</b>	<b>205 347</b>	<b>14</b>	<b>83 061</b>	<b>5,7</b>	<b>18 881</b>	<b>1,3</b>	<b>1 464 449</b>	<b>100,0</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.7. MODE D’ACQUISITION DU LOGEMENT

Au Sénégal, l’auto-construction est le mode d’acquisition du logement le plus fréquent chez les ménages (61,8%). Les ménages qui ont hérité de leur logement représentent 27,5%. L’achat auprès d’un particulier et le logement social s’évaluent respectivement à 4,6% et 2,9%. L’acquisition d’un logement par l’intermédiaire d’une coopérative d’habitat (1,7%) ou d’un promoteur immobilier (0,6%) reste marginale.

L’auto-construction reste le mode d’acquisition du logement le plus répandu avec respectivement 63,98% et 59,5% des ménages, aussi bien dans le milieu urbain qu’en zone rurale. A l’instar du niveau national, l’héritage vient en seconde position avec 32,76% des ménages en milieu rural et 22,7% pour ceux du milieu urbain. Les ménages qui sont passés par une coopérative d’habitat pour acquérir leur logement n’atteignent pas 3,0%, quel que soit le milieu de résidence. L’achat auprès d’un particulier (7,7%) concerne plus les ménages du milieu urbain et 4,2% des ménages ruraux ont acquis leur logement grâce à un programme de logement social. Le recours à un promoteur immobilier est très faible aussi bien en milieu urbain (1,0%) qu’en milieu rural (0,1%).

Au niveau régional, l’auto-construction constitue pour l’essentiel le mode d’acquisition du logement le plus fréquent. En effet, c’est dans les régions de Kaolack (70,0%) Kédougou

(69,2%), Diourbel (69,0%), Kaffrine (68,3%) et Louga (66,3%) où les proportions les plus élevées d'auto construction sont observées. Toutefois, dans la région de Matam, l'héritage est le mode d'acquisition le plus fréquent, avec 49,0% des ménages, contre 39,5% pour l'auto-construction. Les régions de Matam (7,1%) et Tambacounda (5,2%) se distinguent par les proportions les plus élevées de ménages qui ont acquis leur logement à travers un programme de logement social. Tandis que pour l'achat auprès d'un particulier, les régions de Dakar (7,5%), Thiès (6,1%) et Diourbel (5,8%) affichent les proportions les plus élevées.

Tableau VIII-6: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le mode d'acquisition du logement

Contexte de résidence	Mode d'acquisition du logement															
	Auto construction		Promoteur immobilier		Coopérative d'habitat		Héritage		Logement social		Achat auprès d'un particulier		Autre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	164 688	61,4	5 627	2,1	11 433	4,3	58 920	22,0	4 530	1,7	20 194	7,5	2 684	1,0	268 076	100,0
Ziguinchor	28 694	50,0	151	0,3	656	1,1	23 927	41,7	1 075	1,9	2 326	4,0	600	1,0	57 429	100,0
Diourbel	125 281	69,0	468	0,3	2 524	1,4	36 615	20,2	4 892	2,7	10 442	5,8	1 247	0,7	181 468	100,0
Saint-Louis	60 887	51,4	261	0,2	848	0,7	45 013	38,0	4 362	3,7	5 778	4,9	1 238	1,0	118 387	100,0
Tambacounda	42 125	58,2	116	0,2	1 087	1,5	22 383	30,9	3 736	5,2	2 239	3,1	720	1,0	72 408	100,0
Kaolack	74 795	70,0	333	0,3	974	0,9	24 502	22,9	2 073	1,9	3 387	3,2	774	0,7	106 837	100,0
Thiès	132 664	62,7	713	0,3	1 899	0,9	58 074	27,4	3 465	1,6	12 970	6,1	1 791	0,8	211 576	100,0
Louga	74 126	66,3	261	0,2	983	0,9	28 645	25,6	4 796	4,3	2 166	1,9	844	0,8	111 821	100,0
Fatick	51 059	64,6	147	0,2	876	1,1	22 885	28,9	2 050	2,6	1 506	1,9	562	0,7	79 085	100,0
Kolda	45 946	61,1	61	0,1	1 064	1,4	21 630	28,8	2 577	3,4	3 176	4,2	761	1,0	75 215	100,0
Matam	25 302	39,5	26	0,0	952	1,5	31 389	49,0	4 557	7,1	942	1,5	841	1,3	64 010	100,0
Kaffrine	45 662	68,3	117	0,2	934	1,4	14 693	22,0	3 053	4,6	1 630	2,4	734	1,1	66 823	100,0
Kédougou	18 607	69,2	169	0,6	543	2,0	5 179	19,3	1 033	3,8	1 080	4,0	285	1,1	26 896	100,0
Sedhiou	26 323	60,8	57	0,1	532	1,2	13 990	32,3	1 537	3,6	629	1,5	222	0,5	43 291	100,0
Urbain	492 820	63,9	7 628	1,0	16 492	2,1	175 117	22,7	13 910	1,8	59 142	7,7	6 517	0,8	771 627	100,0
Rural	423 340	59,5	880	0,1	8 813	1,2	232 728	32,7	29 826	4,2	9 322	1,3	6 785	1,0	711 693	100,0
National	916 159	61,8	8 508	0,6	25 306	1,7	407 845	27,5	43 736	2,9	68 464	4,6	13 302	0,9	1 483 320	100,0

ANSD, RGPH-5, 2023

## VIII.8. ELÉMENTS DE CONFORT

### VIII.8.1. Nature du mur

Le ciment constitue le matériau le plus utilisé dans la construction du mur du bâtiment principal, pour les ménages au niveau national. En effet, 77,6% des ménages ont utilisé le ciment et 12,6% le ciment avec carreaux, pour construire les murs de leur bâtiment principal. Ainsi, ces deux matériaux réunis concernent plus de 9 ménages sur 10. Le banco est utilisé par 3,6% des ménages contre 2,7% pour la paille/tige.

En milieu rural, 9,1% des ménages ont choisi le banco pour construire le mur de leur bâtiment principal contre seulement 0,3% en milieu urbain. Par ailleurs, l'utilisation du ciment et ciment avec carreaux concerne respectivement 79,9% et 18,3% des ménages en milieu urbain contre 73,7% et 2,9% des ménages en milieu rural.

Au plan régional, le ciment et le ciment avec carreaux réunis représentent le choix de 99,2% des ménages à Dakar. Cette proportion est de 97,5% à Thiès, 97,4% à Ziguinchor et 95,0% à Kaolack. Les régions de Kédougou (25,5%), Tambacounda (23,3%), Kaffrine (18,0%) et Kolda (14,6%) se distinguent particulièrement par des proportions assez élevées de ménages ayant utilisé le banco pour la construction du mur de leur bâtiment principal.

Tableau VIII-7: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la nature et revêtement du mur du bâtiment principal

Région/Milieu de résidence	Nature et revêtement du mur du bâtiment principal									% Total	Effectif total
	Ciment	Ciment avec carreaux	Ciment et marbre	Ciment avec bois	Bois	Banco	Banco+ enduit ciment	Paille/Tige	Autre		
<b>Région</b>											
Dakar	74,9	24,3	0,2	0,2	0,2	0	0	0	0,2	100,0	632 581
Ziguinchor	93,5	3,9	0,4	0,2	0	1	0,2	0,1	0,6	100,0	87 584
Diourbel	80	10,5	0,4	0,8	0,9	0,3	0,2	4,5	2,6	100,0	194 789
Saint-Louis	75,1	8,4	0,7	0,6	3,9	3,6	0,7	5,4	1,6	100,0	138 130
Tambacounda	61,1	3,8	0,6	0,7	3,2	23,3	1,8	4,7	0,9	100,0	86 294
Kaolack	85,6	9,4	0,3	0,6	0,2	2,4	0,5	0,7	0,3	100,0	123 141
Thiès	86,5	11	0,3	0,2	0,2	0,1	0	1	0,6	100,0	265 939
Louga	73,4	7,7	0,3	0,9	4,2	0,6	0,2	11,3	1,2	100,0	120 330
Fatick	86,3	6	0,6	0,7	0,6	2	0,7	2,5	0,7	100,0	87 978
Kolda	69,8	3,4	0,7	0,8	2,5	14,6	0,8	5,4	1,9	100,0	86 200
Matam	67,5	4,4	1,9	0,7	4,9	7,3	1,5	9,3	2,4	100,0	70 365
Kaffrine	69,3	2,4	0,6	1	1,6	18	2,7	3,8	0,5	100,0	71 844
Kédougou	57,3	3	0,3	0,8	4,2	25,5	0,9	6	2	100,0	31 378
Sédhiou	91,7	2,6	0,3	0,4	0,2	3,8	0,2	0,3	0,5	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>											
<b>Urbain</b>	<b>79,9</b>	<b>18,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>	1 291 988
<b>Rural</b>	<b>73,7</b>	<b>2,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>3,1</b>	<b>9,1</b>	<b>1</b>	<b>6,9</b>	<b>1,8</b>	<b>100,0</b>	753 448
<b>National</b>	<b>77,6</b>	<b>12,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>3,6</b>	<b>0,4</b>	<b>2,7</b>	<b>0,9</b>	<b>100,0</b>	2 045 436

ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.8.2. Nature du toit

Au Sénégal, la nature du toit du bâtiment principal est dominée par le béton utilisé par 44,6% des ménages. Le zinc/tôle et la tuile/ardoise suivent avec respectivement 36,1% et 8,0% des ménages. Le chaume/paille vient en quatrième position avec 6,6% des ménages qui l'ont choisi. Les autres matériaux représentent 4,6% des ménages.

Dans le monde rural, la majorité des ménages (55,8%) ont utilisé le zinc/tôle pour la confection du toit et du revêtement de leur bâtiment principal. Le chaume/paille concerne 15,7% des ménages contre 12,7% et 4,5% pour le béton et la tuile/ardoise respectivement. Les autres matériaux représentent 11,2% des ménages.

En revanche, dans le milieu urbain, la préférence des ménages pour faire leur toit est portée sur le béton (63,2%), alors que le zinc/tôle vient en seconde position avec 24,7% des ménages. La tuile/ardoise est utilisée par 10,1% des ménages contre 1,3% pour le chaume/paille. Les autres matériaux représentent seulement 0,8% des ménages.

Le béton est le choix le plus fréquent chez les ménages dans seulement trois régions : Dakar (83,2%), Thiès (47,0%) et Saint-Louis (34,8%). Dans la région de Kédougou, le chaume/paille est l'option la plus utilisée, avec 38,9% des ménages. Dans toutes les autres régions, le zinc/tôle est principalement utilisé par les ménages avec par exemple, 79,4% à Sédhiou, 76,4% à Ziguinchor, 72,6% à Fatick et 65,1% à Kaolack.

Tableau VIII-8 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la nature et revêtement du toit du bâtiment principal

Région/Milieu de résidence	Nature et revêtement du toit du bâtiment principal					% Total	Effectif total
	Autre	Béton	Tuile/ardoise	Zinc/Tôle	Chaume/ paille		
<b>Région</b>							
Dakar	0,2	83,2	12,8	3,2	0,6	100,0	632 581
Ziguinchor	2,8	14,9	5,4	76,4	0,5	100,0	87 584
Diourbel	1,8	32,7	5	55,5	5	100,0	194 789
Saint-Louis	11,1	34,8	13,7	32	8,4	100,0	138 130
Tambacounda	17,2	22,5	2,2	35,2	23	100,0	86 294
Kaolack	2,6	22,5	5,3	65,1	4,5	100,0	123 141
Thiès	0,5	47	8,5	42,2	1,7	100,0	265 939
Louga	6,5	24,8	4,5	49,4	14,8	100,0	120 330
Fatick	2,9	12,7	4,7	72,6	7,1	100,0	87 978
Kolda	11,8	13,6	3,1	51,6	19,7	100,0	86 200
Matam	15,5	33	3,6	33,4	14,5	100,0	70 365
Kaffrine	16,9	9	2,9	50,5	20,8	100,0	71 844
Kédougou	13,3	12	2,8	33	38,9	100,0	31 378
Sédhiou	8,6	6,5	3	79,4	2,5	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>							
<b>Urbain</b>	<b>0,8</b>	<b>63,2</b>	<b>10,1</b>	<b>24,7</b>	<b>1,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 291 988</b>
<b>Rural</b>	<b>11,2</b>	<b>12,7</b>	<b>4,5</b>	<b>55,8</b>	<b>15,7</b>	<b>100,0</b>	<b>753 448</b>
<b>National</b>	<b>4,6</b>	<b>44,6</b>	<b>8</b>	<b>36,1</b>	<b>6,6</b>	<b>100,0</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.8.3. Nature du sol

Au niveau national, le carrelage est le type de revêtement du sol le plus répandu, avec 48,3% des ménages concernés (25,8% au RGPHAE de 2013), contre 34,1% pour le ciment (42,5% au RGPHAE de 2013), 6,4% pour le tapis (5,1% au RGPHAE de 2013) et 1,4% pour la moquette (0,2% au RGPHAE de 2013). Le sable et l'argile/banco concernent respectivement 6,4% (17,8% au RGPHAE de 2013) et 3,3% (7,6% au RGPHAE de 2013) des ménages.

En milieu rural, 46,3% des ménages ont fait recours au ciment (42,3% au RGPHAE de 2013) comme nature du sol et revêtement du bâtiment principal contre 22,5% pour le carrelage (6,5% au RGPHAE de 2013), 7,0% pour le tapis (4,9% au RGPHAE de 2013) et seulement 0,5% pour la moquette (0,1% au RGPHAE de 2013). Le sable et l'argile/banco concernent respectivement 15,6% (30,0% au RGPHAE de 2013) et 7,8% (14,7% au RGPHAE de 2013) des ménages.

En revanche, dans le milieu urbain, le carrelage constitue le type de revêtement du sol le plus fréquent, avec 63,3% des ménages (42,9% au RGPHAE de 2013) contre 27,0% pour le ciment (42,7% au RGPHAE de 2013), 6,1% pour le tapis (5,3% au RGPHAE de 2013) et 1,9% pour la moquette (0,4% au RGPHAE de 2013). Le sable et l'argile/banco représentent seulement 1,0% (7,1% au RGPHAE de 2013) et 0,6% (1,4% au RGPHAE de 2013) des ménages, respectivement.

A l'échelle régionale, le carrelage est plus employé comme revêtement du sol par les ménages, notamment dans les régions de Dakar (75,2%), Thiès (56,5%), Diourbel (49,2%) et Saint-Louis (36,9%). Par contre, dans les autres régions, les ménages ont majoritairement opté pour le ciment comme revêtement du sol. C'est le cas à Kédougou (59,6%), Fatick (53,2%) et Kaffrine (52,8%).

Tableau VIII-9 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la nature et revêtement du sol du bâtiment principal

Région/Milieu de résidence	Nature et revêtement du sol du bâtiment principal							% Total	Effectif total
	Carrelage	Ciment	Argile/banco	Sable	Tapis	Moquette	Autre		
<b>Région</b>									
Dakar	75,2	15,4	0,1	0,3	6,1	2,9	0,1	100,0	632 581
Ziguinchor	31	51,6	10,9	0,7	5	0,6	0,1	100,0	87 584
Diourbel	49,2	34,2	0,3	7,9	7,6	0,8	0,1	100,0	194 789
Saint-Louis	36,9	35	6,2	11,3	8,9	1,5	0,2	100,0	138 130
Tambacounda	16,6	46,5	12	21	3,3	0,3	0,3	100,0	86 294
Kaolack	37	51,2	1,7	3,1	6,3	0,6	0,1	100,0	123 141
Thiès	56,5	33	0,2	1,8	7,6	0,9	0,1	100,0	265 939
Louga	33,9	36,3	1,2	15,7	11,7	0,8	0,3	100,0	120 330
Fatick	32,3	53,2	1,7	6,1	6,2	0,4	0,1	100,0	87 978
Kolda	19,3	52,2	8,1	17,5	2,3	0,4	0,2	100,0	86 200
Matam	20	46	12,9	17,9	2,4	0,4	0,4	100,0	70 365
Kaffrine	14,9	52,8	7,5	17,4	6,9	0,4	0,2	100,0	71 844
Kédougou	12,5	59,6	8,5	15,3	3,4	0,6	0,1	100,0	31 378
Sédhiou	27,6	50,5	16,3	2,5	2,5	0,4	0,2	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>									
<b>Urbain</b>	<b>63,3</b>	<b>27</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>6,1</b>	<b>1,9</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 291 988</b>
<b>Rural</b>	<b>22,5</b>	<b>46,3</b>	<b>7,8</b>	<b>15,6</b>	<b>7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>753 448</b>
<b>National</b>	<b>48,3</b>	<b>34,1</b>	<b>3,3</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>	<b>1,4</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

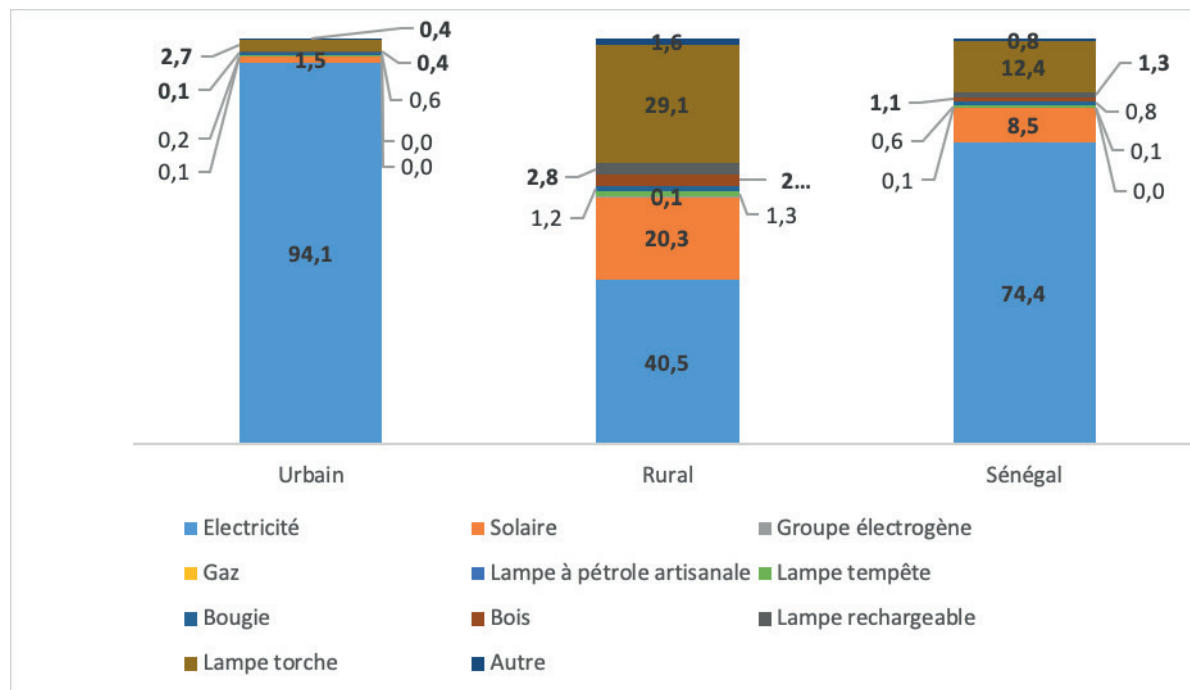
### VIII.8.4. Mode d'éclairage

Au Sénégal, 74,4% des ménages utilisent l'électricité<sup>6</sup> comme mode d'éclairage. La lampe torche vient en seconde position avec 12,4% des ménages. Malgré la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation du solaire comme mode d'éclairage par les ménages reste relativement faible (8,5%), même si on observe une progression par rapport au RGPHAE de 2013 (2,2%). La lampe rechargeable est choisie par 1,3% des ménages contre 1,1% pour le bois et 0,8% pour la bougie. La lampe à pétrole artisanale a presque disparu avec seulement 0,1% des ménages qui l'utilisent.

En zone urbaine, 94,1% des ménages utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage. Le solaire n'est utilisé que par 1,5% des ménages. La lampe torche quant à elle est encore utilisée par 2,7% des ménages, alors que l'utilisation de la bougie comme mode d'éclairage ne concerne que 0,6% des ménages.

En revanche, en milieu rural, 40,5% des ménages utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage. Cependant, le solaire y est largement plus répandu qu'en milieu urbain, avec un taux d'utilisation de l'énergie solaire de 20,3% des ménages ruraux. En outre, la lampe torche est encore utilisée par plus du quart des ménages de ce milieu (29,1%).

Graphique VIII-4: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage



ANSD. RGPH-5, 2023

Au plan régional, l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage est assez élevée à Dakar (98,7%), Thiès (87,6%), Diourbel (79,7%) et Ziguinchor (74,8%). Dans les autres régions, la proportion des ménages qui utilisent l'électricité comme mode d'éclairage n'atteint pas 50,0%.

Par ailleurs, deux régions se distinguent par une proportion assez importante de ménages qui font usage du solaire comme mode d'éclairage. Il s'agit de Kédougou (39,1%) et de Sédhiou (31,8%). En outre, l'utilisation de la lampe torche comme mode d'éclairage reste une réalité dans les régions de Tambacounda (39,7%), Matam (34,8%), Kolda (33,7%), Kaffrine (32,0%) et Kédougou (31,8%).

6 La modalité électricité fait référence à l'électricité produite par la société nationale d'électricité (SENELEC) et les concessions d'électrification rurale. Elle n'intègre pas la part d'électricité par énergie solaire.

Tableau VIII-10 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage										% Total	Effectif total	
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche			Autre
<b>Région</b>													
Dakar	98,7	0,2	0	0,1	0	0	0,3	0	0,1	0,4	0,2	100,0	632 581
Ziguinchor	74,8	14,8	0	0,1	0,1	0,7	1,7	0,2	4,1	3	0,6	100,0	87 584
Diourbel	79,7	6,3	0	0,1	0,1	0,7	0,9	0,4	1,2	10,3	0,3	100,0	194 789
Saint-Louis	62,5	6,4	0	0	0,1	0,7	0,5	3	1	21,5	4,2	100,0	138 130
Tambacounda	35,8	15,4	0,1	0	0,1	1,4	1,2	3,2	2,3	39,7	0,9	100,0	86 294
Kaolack	71,4	10	0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100,0	123 141
Thiès	87,6	6,1	0	0,1	0	0,3	0,7	0,1	0,8	3,6	0,7	100,0	265 939
Louga	54,5	13,3	0,1	0,1	0,1	0,8	0,7	3,5	1,4	24,1	1,4	100,0	120 330
Fatick	58,5	17,2	0,3	0,1	0,1	1,1	1,1	0,5	2,8	17,7	0,5	100,0	87 978
Kolda	36,3	21,7	0	0	0	1,1	2	1,8	2,7	33,7	0,5	100,0	86 200
Matam	49,1	5	0	0	0,1	1	0,5	6,7	1,9	34,8	0,9	100,0	70 365
Kaffrine	36,8	20,5	0	0	0,1	1,3	1,1	2,4	3	32	2,8	100,0	71 844
Kédougou	21,6	39,1	0,1	0,1	0	0,8	0,7	2	2,9	31,8	0,8	100,0	31 378
Sédhiou	44,6	31,8	0,1	0,1	0,1	1,8	3,3	0,7	4,1	12,9	0,4	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>													
Urbain	94,1	1,5	0	0,1	0	0,2	0,6	0,1	0,4	2,7	0,4	100,0	1 291 988
Rural	40,5	20,3	0,1	0,1	0,1	1,3	1,2	2,8	2,8	29,1	1,6	100,0	753 448
National	74,4	8,5	0	0,1	0,1	0,6	0,8	1,1	1,3	12,4	0,8	100,0	2 045 436

ANSD. RGPH-5, 2023

## VIII.9. CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

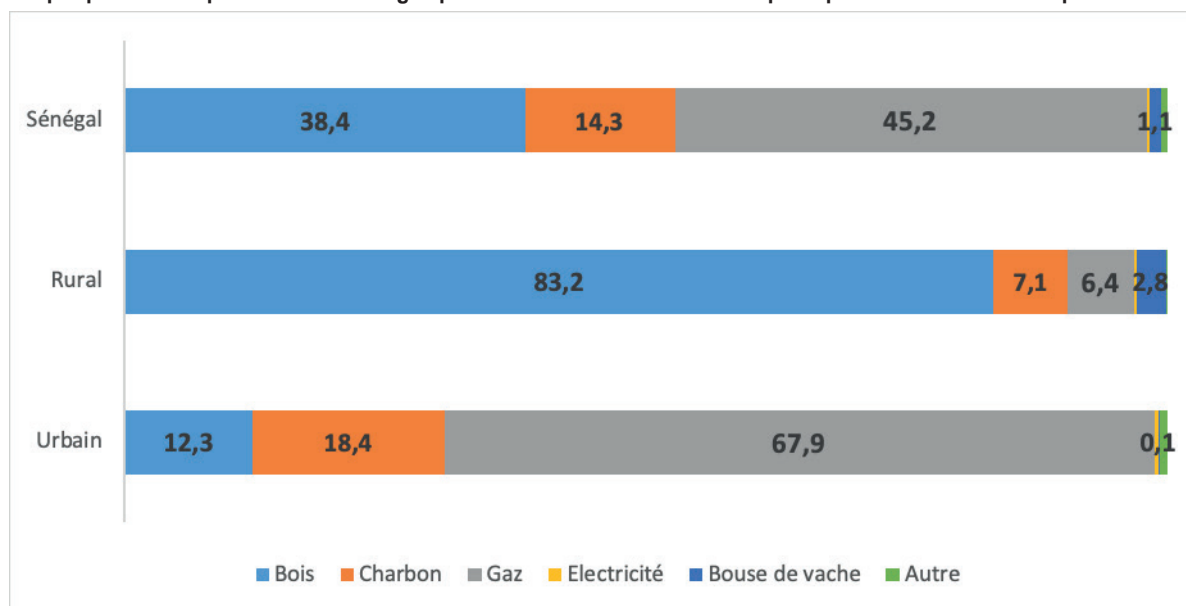
### VIII.9.1. Source d'énergie pour la cuisson

A l'échelle nationale, le gaz butane reste le principal combustible utilisé par la plupart des ménages (45,2%) pour la cuisson. Le bois de chauffe vient en seconde position avec 38,4% des ménages qui en font usage. Le charbon de bois et la bouse de vache suivent avec respectivement 14,3% et 1,1% des ménages concernés. L'électricité comme source d'énergie pour la cuisson reste très marginale, avec 0,3% des ménages qui l'utilisent.

Dans le monde rural, 83,2% des ménages utilisent le bois de chauffe comme principal combustible pour la cuisson. Les autres ménages sont essentiellement partagés entre le charbon de bois (7,1%), le gaz (6,4%) et l'électricité (0,2%). Les autres combustibles ne représentent que 0,2% des ménages.

En revanche, en zone urbaine, le gaz reste le combustible le plus utilisé avec 67,9% des ménages concernés. Le charbon de bois et le bois de chauffe viennent en deuxième et troisième position avec respectivement 18,4% et 12,3% des ménages qui les utilisent. Les autres combustibles (électricité, bouse de vaches et autres types de combustibles) sont utilisés par moins de 1,5% des ménages.

Graphique VIII5: Répartition des ménages par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson



ANSD. RGPH-5, 2023

Sur le plan régional, l'utilisation du gaz butane comme principal combustible pour la cuisson n'est majoritaire que dans les régions de Dakar (92,3%) et Thiès (55,5%). Toutefois, dans les autres régions, c'est le charbon de bois ou le bois de chauffe qui est plus utilisé. Ainsi, à Diourbel, 38,6% des ménages utilisent le charbon comme principal combustible, contre 36,1% pour le bois de chauffe et 23,0% pour le gaz. Pour le reste des régions, le bois domine avec 91,9% des ménages concernés à Matam, 85,0% à Sédhiou, 83,6% à Kaffrine, 80,3% à Kolda, 76,8% à Kédougou et 76,2% à Tambacounda.

Tableau VIII-11: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

Région/Milieu de résidence	Principal combustible pour la cuisson						% Total	Effectif total
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre		
<b>Région</b>								
Dakar	1	5,3	92,3	0,6	0	0,8	100,0	632 581
Ziguinchor	45,6	26,8	25,9	0,1	0,1	1,4	100,0	87 584
Diourbel	36,1	38,6	23	0,2	1,7	0,4	100,0	194 789
Saint-Louis	54,1	15,4	29,6	0,3	0,3	0,4	100,0	138 130
Tambacounda	76,2	19,4	3,6	0,2	0,1	0,6	100,0	86 294
Kaolack	51,9	20,2	23,7	0,1	3,5	0,6	100,0	123 141
Thiès	28,1	13,8	55,5	0,2	1,9	0,5	100,0	265 939
Louga	62,1	14,2	18,8	0,4	4,2	0,2	100,0	120 330
Fatick	63,6	11	20,4	0,1	4,2	0,6	100,0	87 978
Kolda	80,3	15,4	3,6	0,2	0	0,4	100,0	86 200
Matam	91,9	3,2	3,8	0,2	0,5	0,4	100,0	70 365
Kaffrine	83,6	11,7	3,6	0,2	0,6	0,3	100,0	71 844
Kédougou	76,8	17	4,6	0,4	0	1,1	100,0	31 378
Sédhiou	85	9,7	4,3	0,4	0	0,5	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>								
<b>Urbain</b>	<b>12,3</b>	<b>18,4</b>	<b>67,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1 291 988</b>
<b>Rural</b>	<b>83,2</b>	<b>7,1</b>	<b>6,4</b>	<b>0,2</b>	<b>2,8</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>753 448</b>
<b>National</b>	<b>38,4</b>	<b>14,3</b>	<b>45,2</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

## VIII.9.2. Accès à l'eau

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont attribué, lors de la conférence de Rio, un rôle fondamental à l'eau dans le développement durable et le programme de développement post 2015: «l'eau est au cœur du développement durable car elle est étroitement liée à plusieurs problèmes mondiaux clés». L'accès à l'eau dans les ODD comporte, pour la première fois, des aspects tels que l'équité, l'accessibilité, la disponibilité et la salubrité de l'eau potable. En d'autres termes, il intègre pour la première fois dans sa description, la dimension droits de l'homme « ODD 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable »<sup>7</sup>.

### VIII.9.2.1. Mode d'approvisionnement en eau

La source d'eau est dite améliorée dès lors qu'elle est protégée de la contamination (des eaux de ruissellement et des fientes d'oiseaux notamment). Au niveau national, sont considérés comme sources améliorées les points d'approvisionnement en eau suivants : branchement domestique (robinet dans le logement ou la cour/parcelle ou du voisin), robinet public/borne fontaine, puits à pompe ou forage, puits protégé, source protégée, eau minérale ou améliorée et eau de pluie.

Ainsi, les résultats montrent que 9 ménages sénégalais sur 10 (92,1%) utilisent une source améliorée pour s'approvisionner en eau. Ce pourcentage est tiré par les ménages utilisant

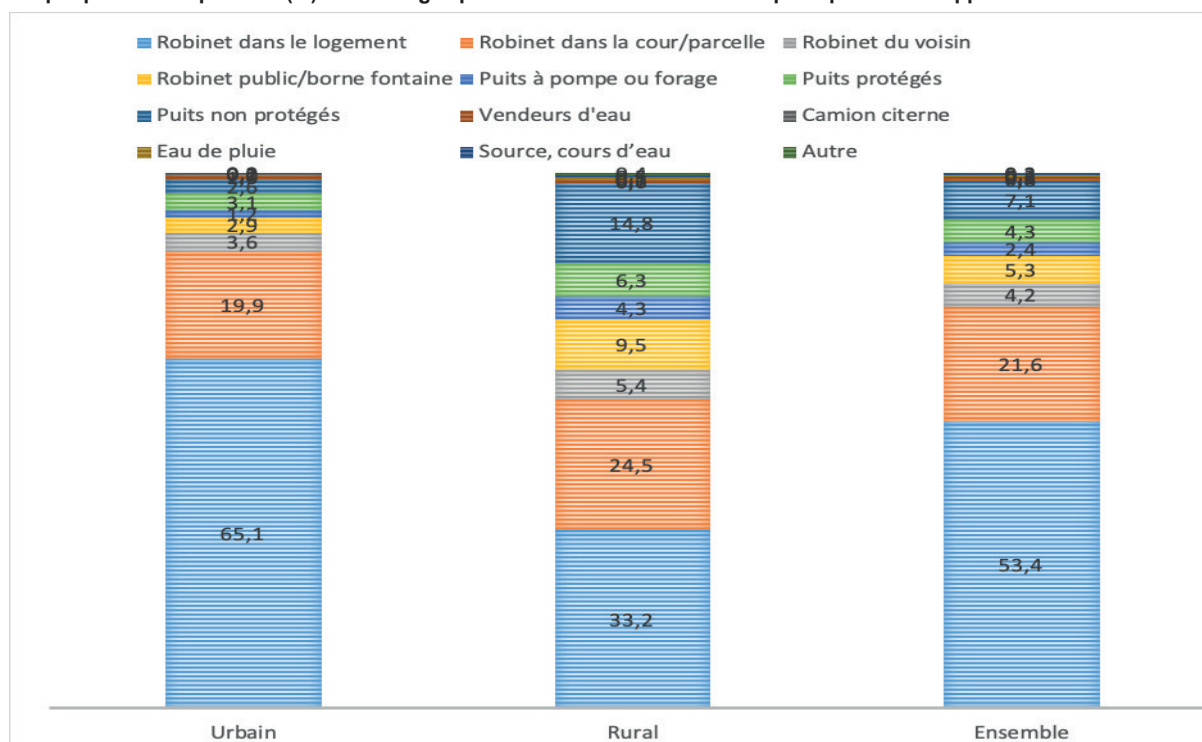
7 <https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/07/Les-169-Cibles-des-ODD.pdf>

comme principal mode d’approvisionnement le robinet dans le logement (53,4%) et le robinet dans la cour/parcelle (21,6%).

Selon le milieu de résidence, la proportion est plus importante en milieu urbain où 97,0% des ménages utilisent l’eau d’une source améliorée contre 83,8% en milieu rural. Selon les modes d’approvisionnement en eau, 65,1% des ménages urbains utilisent le robinet dans le logement, tandis que ce pourcentage est de 33,2% pour ceux du milieu rural. Le robinet dans la cour/parcelle est utilisé comme mode d’approvisionnement en eau par 19,9% des ménages urbains et 24,5% de ceux en zone rurale. Le robinet public/borne fontaine et les puits à pompe ou forage sont plus fréquemment utilisés en milieu rural qu’en zone urbaine (9,5% contre 2,9% et 4,3% contre 1,2% respectivement).

En revanche, 7,9% des ménages utilisent une source non améliorée comme mode d’approvisionnement en eau. Il s’agit entre autres des puits non protégés (7,1%), des sources cours d’eau (0,2%), de l’eau de pluie (0,1%), etc. Cette proportion est plus élevée en milieu rurale qu’en zone urbaine (16,2% contre 3,0%). Selon le mode d’approvisionnement en eau, 14,8% des ménages ruraux utilisent les puits non protégés, alors que pour ceux du milieu urbain ce pourcentage est de 2,6%.

Graphique VIII6: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d’approvisionnement en eau



ANSD. RGPH-5, 2023

Au niveau régional, plus de la moitié des ménages qui ont comme principal mode d’approvisionnement en eau le robinet dans le logement, se trouvent dans les régions de Dakar (77,5%), Diourbel (59,4%), Thiès (55,1%) et Kaolack (50,2%). Les proportions les plus faibles de ménages utilisant ce mode, se retrouvent dans les régions de Kédougou (10,9%), Kolda (12,9%) et de Sédhiou (16,9%).

Pour le robinet dans la cour/parcelle, les proportions les plus élevées de ménages utilisant ce mode d’approvisionnement en eau ont été observées dans les régions de Kafrine (36,7%) et de Kaolack (35,3%). Plus de trois 03 ménages sur 10 (31,3%) qui utilisent les puits à pompe ou forage comme principal mode d’approvisionnement en eau, se trouvent dans la région de Kédougou contre moins de 10,0% pour ceux vivant dans les autres régions. Les puits non protégés qui font partie des sources non améliorées sont plus utilisés pour l’approvisionnement en eau dans les régions de Sédhiou (48,1%) et de Kolda (49,2%).

Par ailleurs, le camion-citerne, les vendeurs d'eau, le cours d'eau et le robinet du voisin sont faiblement utilisés par les ménages sénégalais avec des proportions qui ne dépassent pas 10,0%, quelle que soit la région.

**Tableau VIII-12: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'approvisionnement en eau**

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'approvisionnement en eau												% Total	Effectif total
	Robinet dans le logement	Robinet dans la cour/parcelle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégés	Puits non protégés	Vendeurs d'eau	Camion-citerne	Eau de pluie	Source, cours d'eau	Autre		
<b>Région</b>														
Dakar	77,5	14,6	2,3	2,4	1,4	0,7	0,1	0,7	0	0	0	0,1	100,0	632 581
Ziguinchor	30,8	18,9	3,2	1,6	2,8	15,1	26,4	0,1	0	0,4	0,1	0,5	100,0	87 584
Diourbel	59,4	27,6	7	3	0,3	0,6	0,2	1,2	0,3	0,1	0	0,1	100,0	194 789
Saint-Louis	44,3	22,6	6,6	11,7	4,7	3	3,2	0,8	0,4	0,3	1,7	0,7	100,0	138 130
Tambacounda	27,8	15,9	6,3	9,9	5,7	10,2	21,5	1	0	0,9	0,1	0,5	100,0	86 294
Kaolack	50,2	35,3	4,8	5,3	0,3	1,8	1,6	0,3	0,1	0,2	0	0,1	100,0	123 141
Thiès	55,1	23,9	4	5,4	1,8	4,8	2,8	1,9	0,1	0,2	0	0,1	100,0	265 939
Louga	41,2	31,5	5,3	16,3	2,8	1	0,7	0,5	0	0,1	0,2	0,3	100,0	120 330
Fatick	42,9	30,8	4,6	3,1	0,3	7	9,9	0,9	0,1	0,3	0	0,2	100,0	87 978
Kolda	12,9	5,9	3,5	2,3	2,4	20,1	49,2	0,2	0	1,5	0,2	1,9	100,0	86 200
Matam	30,5	33,2	6	8,5	4	5,7	10,3	0,5	0,1	0,5	0,4	0,3	100,0	70 365
Kaffrine	46,9	36,7	5,9	5,9	0,9	1	1,7	0,6	0	0,2	0,1	0,2	100,0	71 844
Kédougou	10,9	5,1	4,4	16,8	31,3	13	13,8	1,6	0,1	0,6	1,7	0,7	100,0	31 378
Sédhiou	16,9	12	2,3	2	1,6	15,3	48,1	0,1	0	0,9	0,1	0,6	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>														
<b>Urbain</b>	<b>65,1</b>	<b>19,9</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>	<b>1,2</b>	<b>3,1</b>	<b>2,6</b>	<b>1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>1 291 988</b>
<b>Rural</b>	<b>33,2</b>	<b>24,5</b>	<b>5,4</b>	<b>9,5</b>	<b>4,3</b>	<b>6,3</b>	<b>14,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>	<b>753 448</b>
<b>National</b>	<b>53,4</b>	<b>21,6</b>	<b>4,2</b>	<b>5,3</b>	<b>2,4</b>	<b>4,3</b>	<b>7,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>2 045 436</b>

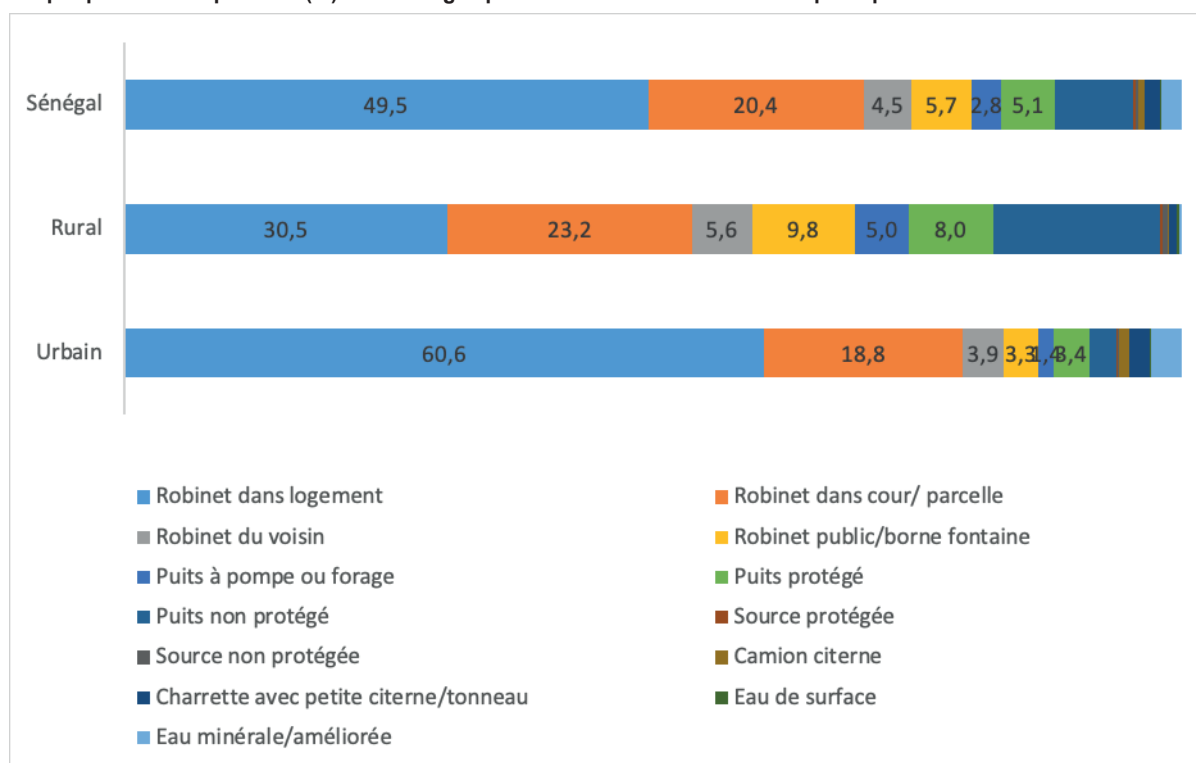
ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.9.2.2. Provenance de l'eau de boisson

Au Sénégal, le robinet dans le logement constitue la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pour les membres d'un ménage. En effet, 49,5% des ménages s'approvisionnent en eau potable par le biais du robinet présent dans leur logement (37,9% pour le robinet intérieur au RGPH de 2002 et 37,4% au RGPHAE de 2013). Le robinet dans la cour/parcelle est aussi une source relativement importante d'approvisionnement en eau, avec 20,4% des ménages concernés (20,0% au RGPHAE de 2013). Par ailleurs, le puits non protégé qui représente une source moins sûre d'approvisionnement en eau de boisson, est malgré tout utilisé par 7,4% des ménages (13,6% au RGPHAE de 2013). Le recours au robinet public, au puits protégé ou au robinet du voisin pour se ravitailler en eau de boisson concerne respectivement 5,7% (17,9% au RGPH de 2002 et 16,3% au RGPHAE de 2013), 5,1% (7,1% au RGPHAE de 2013) et 4,5% des ménages. L'eau minérale/améliorée dont l'offre est de plus en plus diversifiée de nos jours, est utilisée par 1,9% des ménages (0,4% au RGPHAE de 2013).

L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir une certaine disparité. Ainsi, si en zone urbaine 60,6% des ménages ont choisi le robinet dans le logement pour leur approvisionnement en eau de boisson (68,1% pour le robinet intérieur au RGPH de 2002 et 54,4% au RGPHAE de 2013), ils sont seulement 30,5% en zone rurale à bénéficier de ce privilège (11,3% pour le robinet intérieur au RGPH de 2002 et 18,3% au RGPHAE de 2013). Par ailleurs, le robinet dans la cour, comme source d'eau de boisson, concerne 23,2% des ménages en milieu rural (14,6% au RGPHAE de 2013) contre 18,8% en milieu urbain (24,8% au RGPHAE de 2013), alors que 9,8% des ménages utilisent le robinet public en zone rurale (21,3% au RGPH de 2002 et 24,2% au RGPHAE de 2013), contre 3,3% en zone urbaine (14,0% au RGPH de 2002 et 9,3% au RGPHAE de 2013). Quant au puits non protégé, qui représente une source d'eau de boisson moins sûre, 15,8% des ménages en milieu rural (24,9% au RGPHAE de 2013) l'utilisent contre seulement 2,5% en milieu urbain (3,7% au RGPHAE de 2013).

Graphique VIII-7: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la principale source d'eau de boisson



ANSD. RGPH-5, 2023

Au niveau régional, Sédhiou et Kolda se distinguent par la prédominance du puits non protégé. En effet, 49,6% et 49,5% des ménages utilisent respectivement dans ces deux régions le puits non protégé comme principale source d'approvisionnement en eau de boisson. En outre, la plus forte proportion de ménages utilisant le robinet dans le logement comme principale source d'approvisionnement en eau de boisson se retrouve à Dakar (74,2%). La région de Thiès suit avec 52,9% de ménages qui utilisent cette source. Dans toutes les autres régions, la proportion de ménages utilisant le robinet dans le logement comme principale source d'approvisionnement en eau se situe en deçà de 50,0%.

Tableau VIII-13 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon la principale source d'eau de boisson

Région/Milieu de résidence	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?													% Total	Effectif total
	Robinet dans logement	Robinet dans cour/ parcelle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion-citerne	Charrette avec petite citerne/tonneau	Eau de surface	Eau minérale/améliorée		
<b>Région</b>															
Dakar	74,2	14,6	2,8	2,8	1,2	0,5	0,1	0,1	0	0	0,3	0	3,4	100,0	632 581
Ziguinchor	28,2	17,8	4,3	2,3	4,8	15,1	25,8	0,2	0,5	0	0,1	0,1	0,7	100,0	87 584
Diourbel	45,2	21,6	6,3	3,1	1,3	4	0,9	0,6	0	5,5	9,5	0,1	1,8	100,0	194 789
Saint-Louis	43,3	22,6	6,9	12,3	5,2	3	3,2	0,3	0,7	0,5	1,1	0,8	0,3	100,0	138 130
Tambacounda	27,3	15,9	6,6	10,2	6,3	10,4	21,8	0,2	0,6	0	0,6	0	0,1	100,0	86 294
Kaolack	43,9	32,3	4,7	5,6	0,7	4,7	3,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	3,6	100,0	123 141
Thiès	52,9	23,5	4,4	6,1	2,1	4,8	2,6	0,2	0,1	0,2	1,1	0,1	2	100,0	265 939
Louga	38,4	30	5,4	16,6	3,9	1,6	0,9	0,2	0,1	0,3	2	0,1	0,5	100,0	120 330
Fatick	35,5	25,8	4,7	3,1	0,5	13,1	13,1	0,2	0,4	0,2	1,4	0,1	2	100,0	87 978
Kolda	12,4	5,9	4	2,5	2,9	20,8	49,5	0,3	1,2	0	0	0,3	0,2	100,0	86 200
Matam	29,5	33,4	6,3	8,8	4,3	5,8	10,4	0,1	0,4	0	0,7	0,3	0,1	100,0	70 365
Kaffrine	45,3	36,8	6,1	6,4	1,4	1,2	2,1	0	0,1	0	0,4	0	0,2	100,0	71 844
Kédougou	10,9	5,2	4,9	17,5	32,9	12,7	13,4	0,3	0,9	0,1	0,4	0,5	0,4	100,0	31 378
Sédhiou	15	11,1	2,4	2,1	2	16,3	49,6	0,3	0,9	0	0,1	0	0,3	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>															
Urbain	60,6	18,8	3,9	3,3	1,4	3,4	2,5	0,2	0,1	1	1,9	0,1	2,9	100,0	1 291 988
Rural	30,5	23,2	5,6	9,8	5	8	15,8	0,2	0,5	0,1	0,8	0,2	0,2	100,0	753 448
National	49,5	20,4	4,5	5,7	2,8	5,1	7,4	0,2	0,2	0,6	1,5	0,1	1,9	100,0	2 045 436

ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.9.3. Assainissement

#### VIII.9.3.1. Type d'aisance

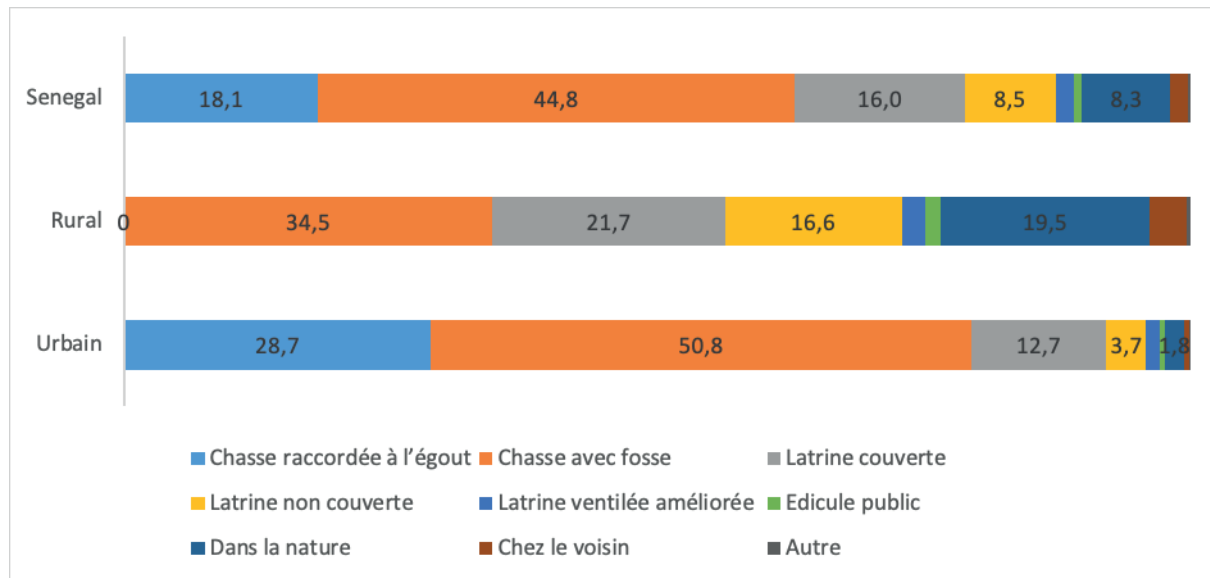
Au Sénégal en 2023, plus de six (06) ménages sur dix (62,9%) utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 18,1% sont raccordées à un égout, tandis que 16,0% disposent de latrines couvertes. Les latrines non couvertes et la défécation dans la nature sont utilisées par 16,8% des ménages.

Le type d'aisance utilisé par les ménages présente des disparités selon le milieu de résidence. En effet, 8 ménages sur 10 (79,5%) utilisent des toilettes munies d'une chasse en milieu urbain (50,8% avec fosse et 28,7% raccordées à l'égout), tandis qu'en milieu rural, les latrines sont plus fréquentes. Elles concernent près de 4 ménages sur 10 (40,5%). De plus, 19,5% des ménages habitant en zone rurale utilisent la défécation dans la nature comme principal type d'aisance.

En ce qui concerne l'accès à des services d'assainissement améliorés, notamment le raccordement à un égout, aucun ménage en milieu rural ne dispose de ce service, tandis que 28,7% des ménages du milieu urbain sont desservis.

Par ailleurs, une faible proportion de ménages utilise les toilettes du voisin, ainsi que l'édicule public en milieu urbain, soit respectivement 0,5% chacun, contre 3,5% et 1,5% en milieu rural.

Graphique VIII-8: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance



ANSD. RGPH-5, 2023

Au Sénégal, 90,8% des ménages qui habitent à Dakar, 75,1% à Thiès, 60,7% à Diourbel et 59,2% à Fatick disposent de toilettes équipées d'une chasse. Cependant, les toilettes avec chasse raccordée à l'égout concernent 43,5% des ménages vivant à Dakar et 14,1% à Thiès qui affichent les proportions les plus élevées.

En revanche, les toilettes de type latrine sont plus fréquentes à Sédhiou (25,8%), Ziguinchor (25,8%) Kolda (25,0%), et Tambacounda (23,9%).

Les résultats du RGPH-5 montrent aussi que 29,5% des ménages qui habitent à Kédougou utilisent la défécation dans la nature, contre 26,6% pour la région de Matam.

Tableau VIII-14: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal type d'aisance

Région/ Milieu de résidence	Principal type d'aisance									%Total %	Effectif total
	Chasse raccordée à l'égout	Chasse avec fosse	Latrine couverte	Latrine non couverte	Latrine ventilée améliorée	Edicule public	Dans la nature	Chez le voisin	Autre		
<b>Région</b>											
Dakar	43,4	47,4	6,7	0,9	0,6	0,3	0,5	0,1	0,1	100,0	632 581
Ziguinchor	4,9	34,5	25,8	21,3	4,7	1,5	4,9	1,8	0,6	100,0	87 584
Diourbel	8,9	51,8	21,4	5,4	2,3	0,7	8,0	1,3	0,2	100,0	194 789
Saint-Louis	10,5	44,4	17,2	8,1	1,9	1,6	13,6	2,4	0,4	100,0	138 130
Tambacounda	4,0	23,8	23,9	23,5	1,7	1,5	19,2	2,0	0,4	100,0	86 294
Kaolack	7,5	47,1	21,3	8,8	1,9	1,1	7,9	4,0	0,4	100,0	123 141
Thiès	11,1	64,0	14,6	3,1	1,5	0,7	3,9	0,9	0,1	100,0	265 939
Louga	5,2	44,7	19,9	7,4	2,8	0,7	17,5	1,5	0,3	100,0	120 330
Fatick	3,4	55,8	16,6	5,8	1,9	0,8	11,8	3,7	0,3	100,0	87 978

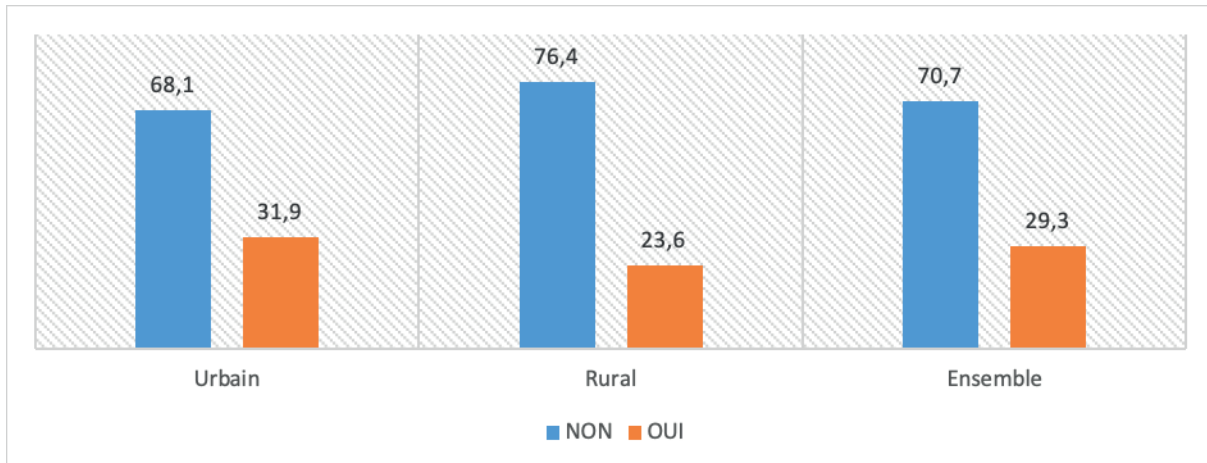
Région/ Milieu de résidence	Principal type d'aisance									%Total %	Effectif total
	Chasse raccordée à l'égout	Chasse avec fosse	Latrine couverte	Latrine non couverte	Latrine ventilée améliorée	Edicule public	Dans la nature	Chez le voisin	Autre		
Kolda	3,0	20,0	25,0	33,2	2,2	1,4	13,4	1,2	0,6	100,0	86 200
Matam	3,1	28,1	21,3	15,1	1,6	1,4	26,6	2,6	0,3	100,0	70 365
Kaffrine	1,4	29,4	24,0	15,9	1,7	1,4	18,6	6,9	0,5	100,0	71 844
Kédougou	4,3	18,7	20,6	20,3	1,5	0,8	29,5	4,1	0,2	100,0	31 378
Sédhiou	1,7	16,5	25,8	35,2	2,4	2,3	14,1	1,4	0,5	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>											
Urbain	28,7	50,8	12,7	3,7	1,3	0,5	1,8	0,5	0,1	100,0	1 291 581
Rural	-	34,5	21,7	16,6	2,2	1,5	19,5	3,5	0,4	100,0	753 855
Sénégal	18,1	44,8	16,0	8,5	1,7	0,8	8,3	1,6	0,3	100,0	2 045 436

ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.9.3.2. Partage des toilettes avec d'autre(s) ménage(s)

En 2023, 29,3% des ménages sénégalais partagent leurs toilettes avec d'autres ménages, contre près de 70,7% qui ne le font pas. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en zone rurale (31,9% contre 23,6%).

Graphique VIII- 9: Répartition (%) des ménages qui partagent des toilettes avec d'autres ménages selon le milieu de résidence



ANSD. RGPH-5, 2023

Les ménages partageant leurs toilettes avec d'autres sont beaucoup plus présents dans les régions de Dakar (39,7%), Ziguinchor (34,1%), Saint Louis (30,5%) et Kaffrine (29,9%). En revanche, les ménages ne partageant pas leurs toilettes sont plus importants dans les régions de Kolda (85,4%), Diourbel (83,5%) et Louga (79,0%).

Tableau VIII-15: Répartition (en %) des ménages qui partagent des toilettes avec d'autres ménages par région et par milieu de résidence

Région/Milieu de résidence	Partage des toilettes avec d'autres ménages		Total %	Effectif total
	NON	OUI		
<b>Région</b>				
Dakar	60,3	39,7	100,0	626 399
Ziguinchor	65,9	34,1	100,0	79 881
Diourbel	83,5	16,5	100,0	174 832
Saint-Louis	69,5	30,5	100,0	113 314

Région/Milieu de résidence	Partage des toilettes avec d'autres ménages		Total %	Effectif total
	NON	OUI		
Tambacounda	75	25	100,0	66 375
Kaolack	72,8	27,2	100,0	106 696
Thiès	77,1	22,9	100,0	250 811
Louga	79	21	100,0	96 345
Fatick	78,2	21,8	100,0	73 373
Kolda	85,4	14,6	100,0	71 906
Matam	71,9	28,1	100,0	48 712
Kaffrine	70,1	29,9	100,0	52 123
Kédougou	68,7	31,3	100,0	20 512
Sédhiou	76,8	23,2	100,0	39 908
<b>Milieu de résidence</b>				
<b>Urbain</b>	<b>68,1</b>	<b>31,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 255 217</b>
<b>Rural</b>	<b>76,4</b>	<b>23,6</b>	<b>100,0</b>	<b>565 970</b>
<b>National</b>	<b>70,7</b>	<b>29,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 821 187</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

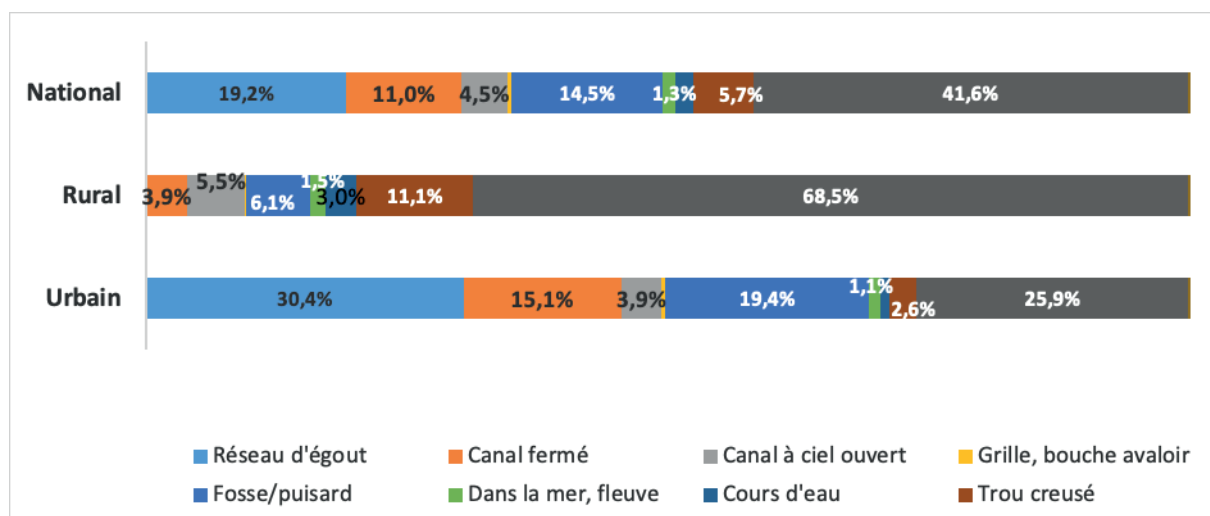
### VIII.9.3.3. Mode d'évacuation des eaux usées

Globalement, 41,6% des ménages utilisent la rue/nature comme mode d'évacuation des eaux usées, 19,2% un réseau d'égout, 14,5% une fosse/puisard et 11,0% un canal fermé. Par contre, la grille ou bouche avaloir est utilisée par une faible proportion des ménages comme mode d'évacuation des eaux usées (0,3%).

L'analyse des modes d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural, plus de 6 ménages ruraux sur 10 (68,5%) déversent les eaux usées dans la rue/nature et 11,1% utilisent un trou creusé comme mode d'évacuation.

En revanche, les ménages urbains utilisent en majorité trois principaux endroits pour l'évacuation des eaux usées : les réseaux d'égouts canalisés (30,4%), la rue/nature (25,9%) et la fosse/puisard (19,4%).

Graphique VIII-10: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des eaux usées



ANSD. RGPH-5, 2023

A l'échelle régionale, la rue/nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées à l'exception de la région de Dakar. En effet, plus de la moitié des ménages vivant hors de Dakar et Thiès utilisent ce moyen. En revanche, 47,0% des ménages vivant à Dakar utilisent le réseau d'égout comme principal mode d'évacuation des eaux usées.

Les régions de Dakar et de Thiès se caractérisent par les plus faibles proportions de ménages utilisant la rue/nature comme lieu d'évacuation des eaux usées, soient respectivement 10,4% et 41,2%. Elles constituent également les régions où plus de deux ménages sur dix sont équipés d'une fosse/puisard pour l'évacuation des eaux usées, là où moins de 4,0% de ceux vivant à Kédougou en sont dotés. Le trou creusé est également peu utilisé dans les régions de Kaffrine (13,1%), Matam (12,0%), Fatick (11,9%), Sédhiou (11,5%) et Kolda (10,2%).

Par ailleurs, le canal à ciel ouvert, la grille ou la bouche avaloire, la mer ou le fleuve et le cours d'eau sont faiblement utilisés par la population pour l'évacuation des eaux usées avec des proportions ne dépassant pas 10,0%.

Tableau VIII-16 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des eaux usées

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des eaux usées										% Total	Effectif total
	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloire	Fosse/puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/nature	Autre		
<b>Région</b>												
Dakar	47	16,2	2,8	0,4	21,1	0,8	0,2	1	10,4	0,2	100,0	632 581
Ziguinchor	4,7	5,5	7,9	0,2	9,8	1,6	5,1	6,9	57,5	0,7	100,0	87 584
Diourbel	8,9	12,7	5,3	0,2	9	0,3	1,1	5,7	56,5	0,2	100,0	194 789
Saint-Louis	11,6	8,8	3,6	0,2	10,6	4,4	1,5	6,5	52,4	0,3	100,0	138 130
Tambacounda	3,6	8,3	5,9	0,1	7,6	0,7	3,6	9,7	60,1	0,2	100,0	86 294
Kaolack	7,5	9,5	6,4	0,3	10,3	0,5	1,4	7,4	56,3	0,4	100,0	123 141
Thiès	10,9	11,1	3,1	0,3	24,2	1,3	0,9	4,7	43,2	0,3	100,0	265 939
Louga	5,4	8,6	3,7	0,3	9,3	0,3	0,7	8,8	62,6	0,2	100,0	120 330
Fatick	3,2	5	5,3	0,3	9,9	3,3	1,7	11,9	58,9	0,6	100,0	87 978
Kolda	2,3	4,8	8,5	0,1	6,6	1,5	5,6	10,2	59,9	0,4	100,0	86 200
Matam	3	7,7	5,6	0,1	9,4	1,7	4	12	56,2	0,4	100,0	70 365
Kaffrine	1,5	5,6	5,4	0,2	5,5	0,2	2	13,1	66,4	0,2	100,0	71 844
Kédougou	2,8	6,8	3,5	0,1	3,5	2,3	5	5,8	70,1	0,1	100,0	31 378
Sédhiou	1,2	4,5	9,7	0,2	4,2	3,4	6,7	11,5	58,3	0,5	100,0	48 883
<b>Milieu de résidence</b>												
Urbain	30,4	15,1	3,9	0,4	19,4	1,1	0,9	2,6	25,9	0,3	100,0	1 291 988
Rural	-	3,9	5,5	0,1	6,1	1,5	3	11,1	68,5	0,3	100,0	753 448
<b>Sénégal</b>	<b>19,2</b>	<b>11</b>	<b>4,5</b>	<b>0,3</b>	<b>14,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>5,7</b>	<b>41,6</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

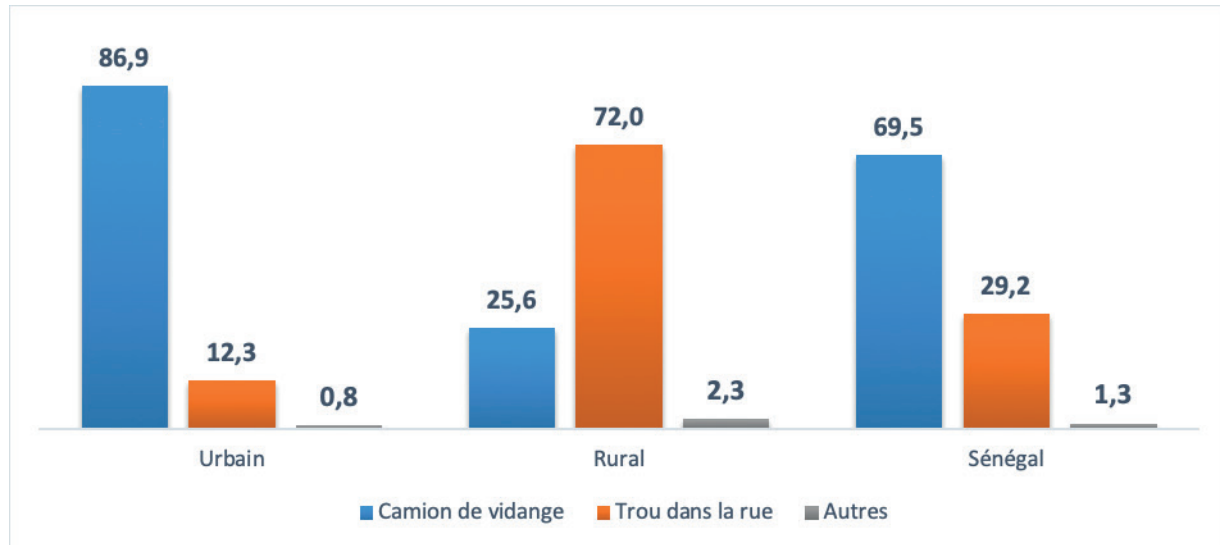
### VIII.9.3.4. Mode d'évacuation des boues de vidange

Le mode d'évacuation des boues de vidange ne concerne que les ménages qui ont comme principal type d'aisance soit une chasse avec fosse soit une latrine (couverte, non couverte, ventilée améliorée).

Le camion de vidange est le mode d'évacuation le plus usité par la population qui utilise les latrines et lieux d'aisance avec chasse d'eau. En effet, 69,5% des ménages utilisent le camion comme mode d'évacuation des boues de vidange, tandis que 29,2% les déversent dans un trou creusé dans la rue.

Selon le milieu de résidence, des disparités ont été observées. En effet, 86,9% des citadins utilisent le camion de vidange comme mode d'évacuation des boues de vidange tandis que 72,0% des ménages ruraux les déversent dans un trou creusé dans la rue.

Graphique VIII-11: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des boues de vidange



ANSD. RGPH-5, 2023

Le pourcentage de ménages qui évacuent les boues de vidange en utilisant le camion est plus élevé dans les régions de Dakar (91,1%), Thiès (75,1%) et Diourbel (72,1%) comparées à celles de Sédhiou (12,6%), Matam (31,5%) et Louga (40,4%) dans lesquelles les taux les plus faibles ont été relevés.

Les proportions les plus élevées de ménages utilisant un trou creusé comme mode d'évacuation des boues de vidange, se retrouvent dans les régions de Sédhiou (83,4%), Matam (66,9%), Louga (58,5%), Kolda (56,7%) et Kaffrine (55,5%). En revanche, les ménages utilisant moins ce mode d'évacuation pour déverser les boues de vidange vivent dans les régions de Dakar (8,0%) et de Thiès (24,1%).

Tableau VIII-17 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des boues de vidange

Région/Milieu de résidence	Mode d'évacuation des boues de vidange			% Total	Effectif total
	Camion de vidange	Trou dans la rue	Autres		
<b>Région</b>					
Dakar	91,1	8	0,9	100,0	328 259
Ziguinchor	68,4	27,5	4,1	100,0	39 995
Diourbel	72,1	27,4	0,5	100,0	131 726
Saint-Louis	56,2	42,4	1,4	100,0	67 228
Tambacounda	47,1	49,6	3,3	100,0	33 547
Kaolack	63,2	35,5	1,3	100,0	70 062
Thiès	75,1	24,1	0,7	100,0	178 777
Louga	40,4	58,5	1,1	100,0	63 262
Fatick	51,1	47	1,9	100,0	47 951
Kolda	40,8	56,7	2,5	100,0	26 944

Région/Milieu de résidence	Mode d'évacuation des boues de vidange			% Total	Effectif total
	Camion de vidange	Trou dans la rue	Autres		
Matam	31,5	66,9	1,5	100,0	25 558
Kaffrine	43	55,5	1,5	100,0	29 526
Kédougou	42,7	55,3	2	100,0	7 886
Sédhiou	12,6	83,4	4	100,0	13 878
Milieu de résidence					
Urbain	86,9	12,3	0,8	100,0	763 323
Rural	25,6	72	2,3	100,0	301 278
Sénégal	69,5	29,2	1,3	100,0	1 064 600

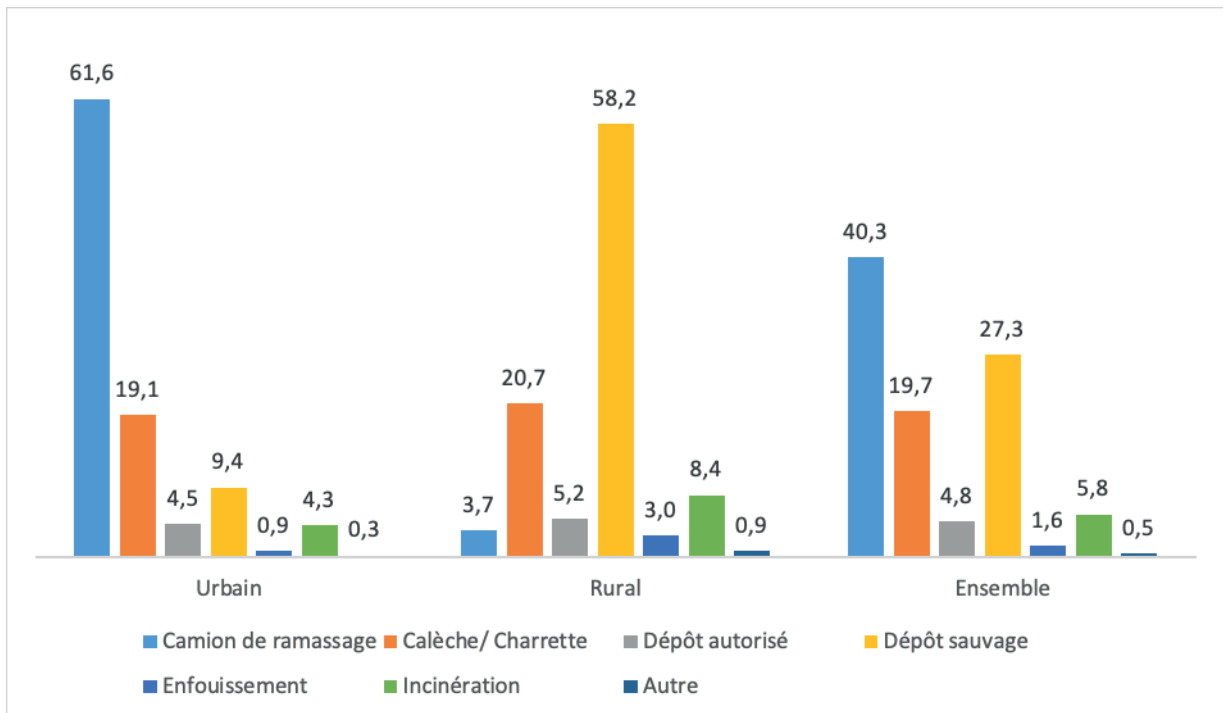
ANSD. RGPH-5, 2023

### VIII.9.3.5. Mode d'évacuation des ordures ménagères

Au Sénégal en 2023, trois principaux modes d'évacuation des ordures ménagères sont observés selon les résultats du RGPH-5: le camion de ramassage (40,3%), le dépôt sauvage (27,3%) et la calèche/charrette (19,7%). L'incinération (5,8%), le dépôt autorisé (4,8%) et l'enfouissement (1,6%) sont très peu utilisés par les ménages.

L'analyse du mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence montre que des écarts substantiels existent. Le dépôt sauvage est plus utilisé dans les ménages ruraux (58,2%). Au contraire, les citadins font le plus souvent appel aux camions de ramassage (61,6%) et aux calèches/charrettes (19,1%). Par ailleurs, les dépôts sauvages sont utilisés par 9,4% des ménages urbains.

Graphique VIII-12: Répartition des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères



ANSD. RGPH-5, 2023

Selon les régions, un déficit de structures chargées de la collecte des ordures ménagères s'observe. En effet, le camion de ramassage qui constitue le principal mode d'évacuation des ordures au niveau national (40,3%), l'est également pour la région de Dakar (86,6%). Pour les autres régions à l'exception de Ziguinchor (24,4%) et de Thiès (24,3%), le dépôt sauvage constitue le principal mode d'évacuation des ordures ménagères.

Cependant, Ziguinchor et Thiès se singularisent par un recours relativement fréquent à l'incinération (32,3% pour Ziguinchor) et à la calèche/charrette (38,2% pour Thiès). Par ailleurs, l'enfouissement est faiblement utilisé par les ménages car la proportion la plus élevée a été observée dans la région de Sédhiou (4,4%).

**Tableau VIII-18 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères**

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							% Total	Effectif total
	Camion de ramassage	Calèche/Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre		
<b>Région</b>									
Dakar	86,6	7,2	4,2	1,4	0,1	0,4	0,1	100	632 581
Ziguinchor	31,9	1,6	4,7	24,4	4,1	32,3	1,1	100	87 584
Diourbel	25	28,7	5	34,4	2,3	4,3	0,3	100	194 789
Saint-Louis	21,7	20,3	7,9	41,6	1,4	6,3	0,8	100	138 130
Tambacounda	10,2	23,4	4,8	47,8	3,1	9,6	1	100	86 294
Kaolack	17	32,9	6	37	2,2	4,1	0,8	100	123 141
Thiès	28,6	38,2	2,8	24,3	1,4	4,2	0,4	100	265 939
Louga	16,5	29,5	2,8	46	1,3	3,3	0,6	100	120 330
Fatick	12,2	24,2	8,6	44,5	2,6	6,9	1	100	87 978
Kolda	16,9	7,8	4	50	4	16	1,2	100	86 200
Matam	6,9	22,3	7,2	53,1	2,4	6,8	1,2	100	70 365
Kaffrine	9,5	33,4	5	43,4	2,8	5,1	0,7	100	71 844
Kédougou	10,7	10,5	4,9	56,3	2,7	14	0,9	100	31 378
Sédhiou	5,8	6,1	5,7	59,5	4,4	17,8	0,6	100	48 883
<b>Milieu de résidence</b>									
<b>Urbain</b>	<b>61,6</b>	<b>19,1</b>	<b>4,5</b>	<b>9,4</b>	<b>0,9</b>	<b>4,3</b>	<b>0,3</b>	<b>100</b>	<b>1 291 988</b>
<b>Rural</b>	<b>3,7</b>	<b>20,7</b>	<b>5,2</b>	<b>58,2</b>	<b>3</b>	<b>8,4</b>	<b>0,9</b>	<b>100</b>	<b>753 448</b>
<b>National</b>	<b>40,3</b>	<b>19,7</b>	<b>4,8</b>	<b>27,3</b>	<b>1,6</b>	<b>5,8</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

## CONCLUSION

Ce chapitre contribue à l'analyse des caractéristiques du logement et des conditions de vie des ménages. Cela a permis, entre autres, de constater qu'au Sénégal le type de logement le plus fréquent est la maison basse (62,8%), que la majeure partie des pièces à usage d'habitation est occupée par deux personnes en moyenne, que 67,4% des ménages sont propriétaires de leur logement, ou que l'auto-construction est le mode d'acquisition du logement le plus fréquent (61,8%). Parmi les ménages propriétaires de leur logement, les propriétaires et les copropriétaires avec titre représentent respectivement 79,0% et 5,7%.

En outre, l'électricité est le mode d'éclairage le plus utilisé par les ménages au niveau national (74,4%). Par contre, dans le milieu rural, 20,3% des ménages utilisent l'énergie solaire comme principal mode d'éclairage. La principale source d'approvisionnement en eau de boisson demeure le robinet dans le logement (49,5%), alors que la proportion des ménages qui font recours au gaz butane comme principal combustible pour la cuisson (45,2%) est la plus élevée.

De plus, 52,6% des ménages ayant recours aux latrines ou aux modes d'aisance avec fosse septique utilisent le camion comme mode d'évacuation des boues de vidange. Le camion de ramassage reste le principal mode d'évacuation des ordures ménagères (40,3%).

### VIII.10.ANNEXES

Tableau VIII-19 : Répartition des ménages suivant l'indice de peuplement du logement selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Densité du logement						Total
	Moins d'une personne	Une personne	Deux personnes	Trois personnes	Quatre personnes	Plus de quatre personnes	
Urbain	10,7	23,4	33,0	18,5	7,9	6,5	100
Rural	5,7	13,0	33,5	26,1	11,6	10,1	100
Total	8,8	19,5	33,2	21,3	9,3	7,8	100

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Tableau VIII-20 : Répartition des ménages par le type de titre de propriété du logement selon le milieu de résidence (en %)

Contexte de résidence	Titre de propriété									
	Propriétaire avec titre		Propriétaire sans titre		Co propriétaire avec titre		Co propriétaire sans titre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	677 280	88,9	27 229	3,6	53 684	7,0	4 051	0,5	762 244	100,0
Rural	479 880	68,3	178 119	25,4	29 376	4,2	14 830	2,1	702 205	100,0
Sénégal	1 157 160	79,0	205 347	14,0	83 061	5,7	18 881	1,3	1 464 449	100,0

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Tableau VIII-21 : Répartition des ménages suivant le mode d'éclairage selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage											Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	
Urbain	94,1	1,5	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	0,1	0,4	2,7	0,4	100
Rural	40,5	20,3	0,1	0,1	0,1	1,3	1,2	2,8	2,8	29,1	1,6	100
Total	74,4	8,5	0,0	0,1	0,1	0,6	0,8	1,1	1,3	12,4	0,8	100

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Tableau VIII-22 : Répartition des ménages suivant le combustible utilisé pour la cuisson selon milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Principal combustible pour la cuisson						Total
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	
Urbain	12,3	18,4	67,9	0,4	0,1	0,8	100
Rural	83,2	7,1	6,4	0,2	2,8	0,2	100
Total	38,4	14,3	45,2	0,3	1,1	0,6	100

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Tableau VIII-23 : Répartition des ménages suivant la source d'eau potable selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?													Total
	Robinet dans logement	Robinet dans cour/parcalle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion-citerne	Charrette avec petite citerne/tonneau	Eau de surface	Eau minérale/améliorée	
Urbain	60,6	18,8	3,9	3,3	1,4	3,4	2,5	0,2	0,1	1,0	1,9	0,1	2,9	100
Rural	30,5	23,2	5,6	9,8	5,0	8,0	15,8	0,2	0,5	0,1	0,8	0,2	0,2	100
Total	49,5	20,4	4,5	5,7	2,8	5,1	7,4	0,2	0,2	0,6	1,5	0,1	1,9	100

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Tableau VIII-24 : Répartition des ménages par le mode d'approvisionnement en eau selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Mode d'approvisionnement en eau												Total
	Robinet dans le logement	Robinet dans la cour/parcalle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégés	Puits non protégés	Vendeurs d'eau	Camion-citerne	Eau de pluie	Source, cours d'eau	Autre	
Urbain	65,1	19,9	3,6	2,9	1,2	3,1	2,6	1,0	0,1	0,1	0,0	0,2	100
Rural	33,2	24,5	5,4	9,5	4,3	6,3	14,8	0,6	0,1	0,5	0,5	0,4	100
Total	53,4	21,6	4,2	5,3	2,4	4,3	7,1	0,8	0,1	0,3	0,2	0,3	100

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Tableau VIII-25 : Répartition des ménages suivant le type d'aisance selon milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Principal type d'aisance									Total
	Chasse raccordée à l'égout	Chasse avec fosse	Latrine couverte	Latrine non couverte	Latrine ventilée améliorée	Edicule public	Dans la nature	Chez le voisin	Autre	
Urbain	28,7	50,8	12,7	3,7	1,3	0,5	1,8	0,5	0,1	100
Rural	0,0	34,5	21,7	16,6	2,2	1,5	19,5	3,5	0,4	100
Total	18,1	44,8	16,0	8,5	1,7	0,8	8,3	1,6	0,3	100

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

**Tableau VIII-26 : Répartition des ménages qui partagent des toilettes avec d'autres ménages selon le milieu de résidence (en %)**

Milieu de résidence	Partage des toilettes avec d'autres ménages		Total
	NON	OUI	
Urbain	68,1	31,9	100
Rural	76,4	23,6	100
Total	70,7	29,3	100

*Source* : ANSD.RGPH-5, 2023

**Tableau VIII-27 : Répartition des ménages par le mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence (en %)**

Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des eaux usées										Total
	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/nature	Autre	
Urbain	30,4	15,1	3,9	0,4	19,4	1,1	0,9	2,6	25,9	0,3	100
Rural	0,0	3,9	5,5	0,1	6,1	1,5	3,0	11,1	68,5	0,3	100
Total	19,2	11,0	4,5	0,3	14,5	1,3	1,6	5,7	41,6	0,3	100

*Source* : ANSD.RGPH-5, 2023

**Tableau VIII-28 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des boues de vidange selon le milieu de résidence (en %)**

Milieu de résidence	Mode d'évacuation des boues de vidange			Total
	Camion de vidange	Trou dans la rue	Autres	
Urbain	86,9	12,3	0,8	100
Rural	25,6	72,0	2,3	100
Total	69,5	29,2	1,3	100

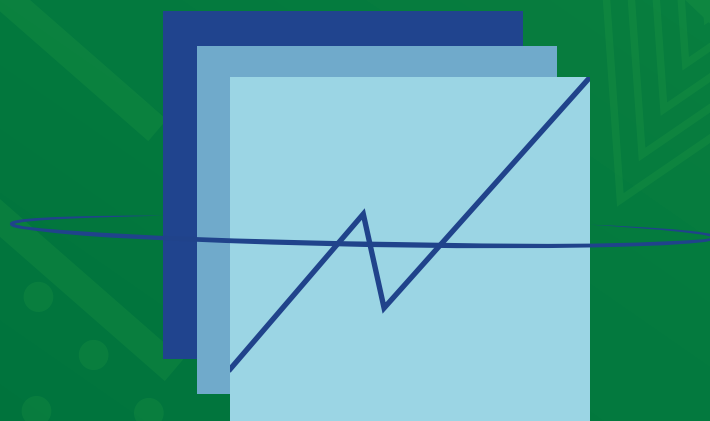
*Source* : ANSD.RGPH-5, 2023

**Tableau VIII-29 : Répartition des ménages par le mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence (en %)**

Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
	Camion de ramassage	Calèche/Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Urbain	61,6	19,1	4,5	9,4	0,9	4,3	0,3	100
Rural	3,7	20,7	5,2	58,2	3,0	8,4	0,9	100
Total	40,3	19,7	4,8	27,3	1,6	5,8	0,5	100

*Source* : ANSD.RGPH-5, 2023





# ANSD

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie

 Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

 (+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15